



Version 1.3

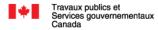




TABLE DES MATIÈRES

1.0. TROUSSE D'INFORMATION SUR LE RACHAT DE SERVICE	3
2.0. PRENDRE LA DÉCISION DE RACHETER DU SERVICE	4
2.1. AVANTAGES	
2.2. SERVICE ANTÉRIEUR	
2.2.1. Renonciation aux droits à pension antérieurs	
2.2.2. Rachat de périodes partielles de service antérieur	
2.2.3. Description des différents types de service antérieur	
2.2.3.1. Service antérieur au sein de la fonction publique fédérale	
2.2.3.2. Service au sein des Forces canadiennes ou de la GRC	
2.2.3.3. Service à titre de député	
2.2.3.4. Périodes d'emploi ouvrant droit à pension à l'extérieur de la fonction publique fédérale	
2.2.3.5. Accords de transfert de pensions	
2.2.3.6. Autres types de service antérieur	
2.3. DÉTERMINATION DU COÛT DE RACHAT	
2.4. RÉPERCUSSIONS FISCALES	
2.4.1. Approbation d'un facteur d'équivalence pour services passés (FESP)	
2.4.2. Déductibilité des cotisations à un régime de pension agréé	
2.4.3. Déductibilité des cotisations à un régime compensatoire (RC)	13
3.0. PROCESSUS ADMINISTRATIF	13
3.1. ESTIMATION	13
3.1.1. Facteurs limitatifs	
3.2. EXAMEN MÉDICAL	14
3.3. FORMULAIRE DE RACHAT DE SERVICE	15
3.4. PAIEMENTS	
3.4.1. Paiements forfaitaires et versements mensuels	
3.4.2. Paiement forfaitaire en espèces	
3.4.3. Transfert direct à partir d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REE	
3.4.4. Transfert direct à partir de votre ancien régime de pensions	
3.4.5. Versements mensuels	
3.5. PROCESSUS D'ACHEMINEMENT DES PLAINTES	20
ANNEXE A – CONTACTEZ-NOUS	21
ANNEXE R - FORMULAIRES	23





La présente trousse vous donne des renseignements sur les options de rachat de service antérieur ouvrant droit à pension, qui sont aussi appelées « rachat de service ».

Nota: S'il existe une différence entre la version imprimée et la version électronique du présent document qui se trouve à http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pension/act/rachat-buyback/index-fra.html, cette dernière prévaut. Version 1.3 de ce document est en date du 22 avril 2010.

Le **Centre des pensions de la fonction publique** est le principal responsable de l'administration du régime de pensions des fonctionnaires fédéraux. Si vous avez des questions à propos de cette trousse d'information, veuillez communiquer avec le Centre des pensions (Contactez-nous à l'Annexe A).

Une option de rachat est une entente ayant force de loi qui permet de racheter une période de service antérieur pour augmenter votre crédit de service ouvrant droit à pension au titre du régime de pension de retraite de la fonction publique fédérale. Elle peut viser une période de service antérieur dans la fonction publique fédérale ou une période d'emploi ouvrant droit à pension au service d'un employeur externe. Veuillez consulter la section 2.2. sur le Service Antérieur pour obtenir de plus amples renseignements.

Vous pouvez exercer une option à tout moment lorsque vous êtes au service de la fonction publique fédérale et que vous cotisez au régime de pension de retraite de la fonction publique. Les coûts et les exigences peuvent varier en fonction du type de service et de la date à laquelle vous exercez votre option. Le type de service et la période de service doivent faire l'objet d'une vérification avant que le rachat soit approuvé.

Il est possible d'accumuler jusqu'à 35 années de service ouvrant droit à pension. Cette période maximale de 35 ans vise les types de service suivants :

- Service pour lequel vous avez versé des cotisations au régime de pension de retraite de la fonction publique, qui comprend à la fois le service actuel ouvrant droit à pension et le service racheté (rachat de service) ou transféré à partir d'un autre régime de pensions;
- Service au titre du régime de pensions de retraite des Forces canadiennes;
- Service au titre du régime de pensions de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Si le service accompagné d'option que vous rachetez a été effectué le 1^{er} janvier 1990 ou après cette date, il faut calculer un facteur d'équivalence pour services passés (FESP). Un FESP supérieur à 50 \$ doit être attesté par l'Agence du revenu du Canada (ARC) avant que le service puisse être considéré comme ouvrant droit à pension en vertu du régime de pension de retraite de la fonction publique. Consultez la section 2.4. sur les Répercussions fiscales pour obtenir de plus amples renseignements.

2.0. Prendre la décision de racheter du service

2.1. Avantages

Le rachat de service présente les avantages suivants :

- Augmentation du service ouvrant droit à pension et, par conséquent, augmentation de votre pension;
- Augmentation des prestations versées à vos survivants;
- Réalisation plus rapide des 35 années de service;
- Possibilité de prendre votre retraite plus tôt.

Toutes les prestations de retraite payables en vertu du régime sont directement déterminées par le service et le salaire. À mesure que votre salaire et le nombre d'années de service ouvrant droit à pension à votre crédit augmentent, les prestations que votre famille et vous pouvez vous attendre à recevoir augmentent.

2.2. Service antérieur

Vous pouvez racheter les types de service antérieur suivants :

- Service antérieur au sein de la fonction publique fédérale
- Service au sein des Forces canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada
- Service à titre de député
- Périodes d'emploi ouvrant droit à pension à l'extérieur de la fonction publique fédérale
- Autres types de service antérieur

Vous devriez considérer les facteurs suivants lorsque vous rachetez du service :

2.2.1. Renonciation aux droits à pension antérieurs

N'oubliez pas que vous devez renoncer à tous les droits à pension que vous avez acquis auprès d'un autre employeur avant de les faire compter à titre de service ouvrant droit à pension en vertu du régime de pension de retraite de la fonction publique. Une fois que vous avez rempli le Formulaire pour service accompagné d'option, le Centre des pensions communique avec vous pour vous donner des détails sur la renonciation aux droits à pension antérieurs. Consultez la section 2.4. sur les Répercussions fiscales pour obtenir de plus amples renseignements.

Vous devriez également tenir compte du fait que si vous quittez volontairement la fonction publique fédérale et que vous comptez moins de deux ans d'emploi continu, vous n'avez droit qu'à un remboursement des cotisations versées au régime de pension de retraite de la fonction publique.

Par conséquent, si vous avez l'intention de quitter la fonction publique au cours de cette période, vous devriez déterminer s'il est avantageux pour vous de renoncer à vos droits en vertu du régime extérieur. Cette disposition ne s'applique pas en cas de départ involontaire de la fonction publique fédérale. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le Centre des pensions (Contactez-nous à l'Annexe A).

2.2.2. Rachat de périodes partielles de service antérieur

Vous pouvez racheter une période de service antérieur en totalité ou en partie. Si vous ne rachetez qu'une partie d'une période de service antérieur, vous devrez généralement racheter la période la plus récente. Le Centre des pensions peut vous informer à propos des exceptions relatives à cette exigence.

2.2.3. Description des différents types de service antérieur

2.2.3.1. Service antérieur au sein de la fonction publique fédérale

Vous pouvez racheter pratiquement toute période de service antérieur au sein de la fonction publique fédérale, notamment les périodes de service à temps partiel travaillées après 1980 dont la semaine désignée de travail était en moyenne d'au moins 12 heures, ainsi que les périodes de congés non payés que vous avez précédemment choisi de ne pas compter à titre de service ouvrant droit à pension.

Si vous avez choisi de ne pas compter une période de congé non payé comme service ouvrant droit à pension à votre retour au travail, le coût de rachat de cette période sera fondé sur votre salaire au moment où vous décidez de racheter le service. Le coût sera établi selon le taux simple ou le taux double, en fonction du type de congé. Des intérêts seront appliqués, tout comme pour les autres types de service : un taux d'intérêt simple de 4 % s'applique à partir de la date du service jusqu'au mois auquel vous soumettez le Formulaire pour service accompagné d'option (PWSGC-TPSGC 3006 - Annexe B).

Si vous aviez choisi de recevoir une valeur de transfert, vous pouvez racheter ce service sous certaines conditions. Il est important de noter que vous ne pouvez exercer cette option

de rachat de service que durant une période limitée. Le coût de rachat et la méthode de paiement sont différents pour le rétablissement du service visé par une valeur de transfert. Veuillez communiquer avec le Centre des pensions pour obtenir une estimation du coût de rachat de ce type de service (Contactez-nous à l'Annexe A).

2.2.3.2. Service au sein des Forces canadiennes ou de la GRC

Vous pouvez racheter différents types de service selon votre statut d'admissibilité aux prestations de pension du régime de pensions des Forces canadiennes ou du régime de pensions de la GRC.

Le coût de rachat du service varie selon le moment du rachat et selon la catégorie à laquelle votre service se rapporte :

- Périodes de non-cotisation;
- Périodes de cotisation pour lesquelles vous avez reçu ou vous avez le droit de recevoir un remboursement de cotisations;
- Périodes de cotisation pour lesquelles vous avez reçu ou vous avez le droit de recevoir des prestations de retraite.

Si vous touchez une pension en vertu d'un de ces régimes, vous pouvez y renoncer et choisir de réunir la totalité de votre service ouvrant droit à pension au titre du régime de pension de retraite de la fonction publique. Le cas échéant, vous devez rembourser à l'ancien régime toutes les prestations de retraite reçues après votre première année à titre de participant au régime de pension de retraite de la fonction publique. Vous devez aussi continuer à payer toute somme due dans le cadre de l'ancien régime.

Lorsqu'un participant décide de racheter du service en vertu de la présente section, il renonce à son droit de recevoir toute prestation de retraite du régime de pensions des Forces canadiennes ou de la GRC pour le service en question. Avant de signer le formulaire Renonciation aux prestations, vous devriez obtenir une estimation de l'augmentation de votre pension découlant de l'ajout de ce service au titre du régime de pension de retraite de la fonction publique. Seule la Division des services spécialisés des Forces canadiennes ou de la GRC peut vous indiquer le coût mensuel du remboursement de votre pension et de tout autre montant que vous devez en vertu de ces régimes. Vous trouverez les coordonnées de ces divisions dans la Partie B du formulaire Renonciation aux prestations.

Formulaire Renonciation aux prestations (PWGSC-TPSGC 2092 à l'Annexe B)

2.2.3.3. Service à titre de député

Vous pouvez racheter votre service antérieur en renonçant à votre droit à pension en vertu du Régime de pensions des parlementaires. Toutefois, le coût du rachat de ce service varie selon que vous avez eu droit à des prestations de retraite ou à un retrait de cotisations (paiement forfaitaire) quand vous avez cessé de cotiser à ce régime.

Si vous touchez des prestations de retraite, vous devez y renoncer et rembourser toute prestation que vous avez reçue après votre première année à titre de cotisant au régime de pension de retraite de la fonction publique, à un taux d'intérêt de 4 % par année. Vous devez également verser toutes les cotisations en souffrance en vertu du Régime de pensions des parlementaires et subir un examen médical.

Si vous avez reçu un paiement forfaitaire en vertu du Régime de pensions des parlementaires, vous devez verser des cotisations en fonction du salaire que vous receviez lorsque vous êtes devenu cotisant au régime de pension de retraite de la fonction publique pour la dernière fois. Dans ce cas, vous devez racheter votre service dans l'année suivant celle où vous êtes devenu cotisant au régime de pension de retraite de la fonction publique. Des intérêts s'ajoutent à partir du début de la période de service jusqu'à la date à laquelle vous avez choisi de racheter le service en vertu du régime de pension de retraite de la fonction publique.

Puisque la formule de calcul des prestations du Régime de pensions des parlementaires est considérablement différente de celle du régime de pension de retraite de la fonction publique, vous devriez obtenir une estimation des prestations de retraite auxquelles vous avez droit ainsi que du coût de rachat de ce service en vertu du régime de pension de retraite de la fonction publique avant de renoncer à votre droit aux prestations. Pour obtenir une estimation, veuillez communiquer avec le Secteur des pensions et des avantages sociaux du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).

2.2.3.4. Périodes d'emploi ouvrant droit à pension à l'extérieur de la fonction publique fédérale

Un emploi ouvrant droit à pension est un emploi à l'extérieur de la fonction publique fédérale pour lequel il existe un régime de pensions approuvé pour les besoins du régime de pension de

retraite de la fonction publique. Vous devez avoir cotisé à votre ancien régime de pensions.

Le régime de pension de retraite de la fonction publique permet seulement de compter une période de service ouvrant droit à pension si elle a été accumulée dans un régime de pensions agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En outre, le service ouvrant droit à pension doit avoir été effectué immédiatement avant votre entrée au service de la fonction publique fédérale. Si l'emploi a pris fin plus de six mois mais moins de deux ans avant que vous soyez porté à l'effectif de la fonction publique fédérale, le Centre des pensions déterminera si cette période de service peut être considérée comme « immédiatement antérieure » à votre emploi dans la fonction publique. S'il s'est écoulé plus de deux ans entre la fin de votre emploi ouvrant droit à pension et votre embauche à la fonction publique fédérale, le service ne peut pas être racheté.

De plus, pour que ce service soit compté dans le calcul de votre pension de la fonction publique, vous devez également renoncer aux droits de prestations que vous avez acquis en vertu de votre ancien régime. L'employeur de l'extérieur doit accepter la renonciation.

Vous devriez également tenir compte du fait que si vous quittez volontairement la fonction publique fédérale et que vous comptez moins de deux ans d'emploi continu, vous n'avez droit qu'à un remboursement des cotisations versées au régime de pension de retraite de la fonction publique.

Par conséquent, si vous avez l'intention de quitter la fonction publique au cours de cette période, vous devriez déterminer s'il est avantageux pour vous de renoncer à vos droits en vertu du régime extérieur. Cette disposition ne s'applique pas en cas de départ involontaire de la fonction publique fédérale.

Avant de décider de renoncer à la pension de votre ancien employeur, examinez soigneusement toutes les possibilités liées aux prestations payables en comparant les prestations de pension auxquelles vous auriez droit dans le cadre du régime de votre ancien employeur à celles qui seraient versées par le régime de pension de retraite de la fonction publique. Pour obtenir une estimation des prestations payables en vertu du régime de pension de retraite de la fonction publique, vous pouvez utiliser le Calculateur de pension de retraite (http://apppen-penapp.tpsgc-pwgsc.gc.ca/penavg-penben_prod/cpr-pbc/entree-input.do?lang=fr) sur le Web. De plus, nous vous recommandons fortement de consulter un conseiller financier, à vos frais, pour vous aider à examiner les possibilités propres aux deux régimes.

Avant de renoncer à vos droits à pension auprès d'un employeur de l'extérieur, vous devez comprendre les diverses modalités de paiement offertes et les répercussions financières propres à ce type de rachat de service. Veuillez communiquer avec le Centre des pensions avant de remplir votre formulaire pour service accompagné d'option (PWSGC-TPSGC 3006 à l'Annexe B).

Si vous décidez de renoncer à vos droits et de racheter votre service antérieur auprès d'un employeur de l'extérieur, vous devez retourner à votre ancien employeur le formulaire Questionnaire relatif à un emploi ouvrant droit à pension (PWGSC-TPSGC 2069 à l'Annexe B).

Lorsque le Centre des pensions recevra votre Formulaire pour service accompagné d'option (PWGSC-TPSGC 3006 à l'Annexe B), il communiquera avec vous pour fournir des détails concernant la renonciation des droits de prestations de retraite.

Pour obtenir des renseignements sur le coût de rachat de votre service antérieur, consultez la section 2.3.

2.2.3.5. Accords de transfert de pensions

Les accords de transfert de pensions (ATP) sont une autre façon de calculer votre période de service ouvrant droit à pension effectuée pour le compte d'un employeur externe en vertu du régime de pension de retraite de la fonction publique.

Si vous quittez votre emploi externe pour vous joindre à la fonction publique fédérale et que les deux employeurs ont négocié un ATP, vous pouvez être admissible au transfert d'une partie ou de la totalité des droits accumulés au titre de votre ancien régime de pensions dans le régime de pension de retraite de la fonction publique. Il se pourrait toutefois que les droits à pension acquis en vertu du régime de pension de retraite de la fonction publique par suite du transfert ne correspondent pas aux droits accordés par l'ancien employeur. Par exemple, cette situation se produit lorsque la formule de calcul des prestations de votre ancien régime est moins avantageuse que celle du régime de pension de retraite de la fonction publique.

Pour obtenir plus de renseignements sur un ATP, communiquez avec le Centre des pensions (Contactez-nous à l'Annexe A). Vous pouvez également consulter la Trousse d'information sur la transférabilité des pensions à l'adresse suivante :

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pension/act/transfr/index-fra.html.

2.2.3.6. Autres types de service antérieur

Vous pouvez peut-être racheter d'autres types de service antérieur. Si vous avez des questions à propos de la possibilité de racheter une période précise de service antérieur, veuillez consulter le Centre des pensions (Contactez-nous à l'Annexe A).

2.3. Détermination du coût de rachat

Votre salaire, votre taux de cotisation et votre âge ont tous une incidence sur le coût de rachat de service. Selon le moment où vous rachetez le service, différents taux de rémunération sont utilisés pour calculer le coût.

Si vous remplissez et signez le Formulaire pour service accompagné d'option (PWGSC-TPSGC 3006 à l'Annexe B) dans l'année suivant la date à laquelle l'Avis concernant la participation au régime (PWGSC-TPSGC 2018) a été émis, l'option est considérée « normale ». Dans ce cas, le salaire utilisé pour calculer le coût de rachat est votre salaire au moment où vous êtes devenu participant au régime pour la dernière fois.

Si vous remplissez et signez le Formulaire pour service accompagné d'option (PWGSC-TPSGC 3006 à l'Annexe B) après cette période d'un an, l'option est considérée comme une option « tardive ». Le salaire utilisé pour établir le coût est le salaire autorisé à être versé à la date à laquelle vous signez le Formulaire pour service accompagné d'option. Dans bien des cas, le coût de rachat du service pourrait être beaucoup plus élevé. Pour une option « tardive », le formulaire doit être envoyé au bureau approprié dans le mois suivant la date à laquelle vous l'avez signé.

Veuillez prendre note que vous pouvez utiliser le même formulaire pour racheter plus d'une période de service. Le coût de rachat peut être différent pour chacune des périodes de service selon les facteurs susmentionnés et selon que vous avez déjà eu la possibilité de racheter le service en question en vertu du régime de pension de retraite de la fonction publique.

Avant de racheter un service, vous devriez obtenir une estimation du coût de rachat de votre service antérieur. Vous pouvez utiliser l'Estimateur du rachat de service (http://apppen-penapp.tpsgc-pwgsc.gc.ca/penavg-penben_prod/ers-sbe/entree-input.do?lang=fr) ou demander une estimation auprès du Centre des pensions. Par contre, si la date limite pour exercer une option « normale » approche, vous devriez peut-être envisager la possibilité d'exercer une option sans estimation.

La formule utilisée pour déterminer le coût d'une période de service constitue un calcul fondé sur les cotisations. Les cotisations plus intérêts sont calculées pour la période de service en fonction du taux de rémunération applicable.

Le taux de cotisation peut être simple ou double. On peut vous exiger de payer la part des cotisations de l'employé et celle de l'employeur. Par exemple, un emploi

ouvrant droit à pension à l'extérieur de la fonction publique fédérale est un type de service calculé au taux de cotisation double.

Le coût de rachat au comptant est le paiement forfaitaire que vous devez effectuer lorsque vous exercez une option. Le coût de rachat au comptant du service accompagné d'option comprend un taux d'intérêt simple de 4 %, calculé à partir du milieu de chaque exercice durant lequel le service en question a été effectué jusqu'au premier jour du mois où l'option est signée.

Si vous choisissez de payer votre service antérieur sous forme de versements mensuels, le montant mensuel correspond au coût au comptant plus les intérêts et les frais de risques-décès.

2.4. Répercussions fiscales

2.4.1. Approbation d'un facteur d'équivalence pour services passés (FESP)

Conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* visant les régimes de pensions agréés, il est possible qu'un régime ne reconnaisse pas aux fins de pension des périodes de service effectué après le 31 décembre 1989, sauf si les responsables de l'Agence du revenu du Canada (ARC) approuvent le FESP calculé pour le service en question. Si votre maximum déductible au titre des régimes enregistrés d'épargnes-retraite (REER) ou vos droits de cotisation à un REER ne permettent pas l'approbation d'un FESP, votre service antérieur sera déclaré nul, et tout paiement versé à cet égard vous sera remboursé.

En général, l'approbation est fondée sur le fait que le FESP dépasse ou non vos droits inutilisés de cotisation à un REER à la fin de l'année précédente de plus de 8 000 \$. Votre maximum déductible au titre des droits inutilisés de cotisation à un REER pour l'année précédente est indiqué dans le plus récent avis de cotisation émis par l'ARC.

Si vous avez versé le maximum des cotisations à un REER au fil des années, il se peut que votre maximum déductible ne soit pas suffisant pour permettre l'approbation du FESP pour votre service antérieur. Dans ce cas, l'ARC communiquera avec vous et pourrait accorder un maximum de 8 000 \$ de cotisations excédentaires à un REER découlant d'un FESP. Le cas échéant, vous ne pourriez pas cotiser à un REER avant que l'excédent de 8 000 \$ soit éliminé. Il est également possible de transférer directement des fonds du REER au Centre des pensions. L'ARC peut aussi vous offrir la possibilité d'effectuer un retrait admissible d'un REER pour permettre au FESP d'être approuvé.

Normalement, lorsqu'un transfert direct de fonds de votre REER est reçu avant que le FESP ne soit calculé, le montant du FESP rapporté à l'ARC est réduit. Si vous croyez que vous n'avez pas suffisamment de droits de cotisations au REER pour permettre l'approbation du FESP, vous pourriez envisager de payer une partie de votre service antérieur en

remplissant le formulaire Transfer direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a) ou l'alinéa 146.3(2)e) (http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t2033/) (T2033 à l'Annexe B) pour les transferts de fonds d'un REER.

2.4.2. Déductibilité des cotisations à un régime de pension agréé

Les paiements effectués au moyen du transfert direct de fonds d'un régime agréé, c'est-à-dire d'un REER normal, d'un REER immobilisé, d'un régime de pension agréé, d'un régime de pension à participation différée aux bénéfices (RPDB) et d'un compte de retraite avec immobilisation des fonds (CRIF), sont exonérés d'impôt. La *Loi de l'impôt sur le revenu* stipule que le montant transféré ne fait pas partie du revenu du contribuable, et que ce dernier ne peut pas demander une déduction correspondant au montant transféré.

Les cotisations versées en espèces (mensualités ou paiement forfaitaire par chèque) dans le cadre d'une option de rachat de service sont déductibles d'impôt, selon les conditions suivantes :

- Lorsque le service a été effectué avant le 1^{er} janvier 1990 et qu'il s'agit de service pour lequel vous avez cotisé à un régime de pensions agréé, la déduction fiscale pour les cotisations visant ce service est limitée à 3 500 \$ par année, moins les cotisations versées pour le service courant et tout autre service antérieur.
- Lorsque le service a été effectué avant le 1^{er} janvier 1990 et qu'il s'agit de service pour lequel vous n'avez pas cotisé à un régime de pensions agréé, la déduction fiscale pour les cotisations visant ce service est limitée à 3 500 \$ par année, plus les cotisations versées pour le service courant. Le total des limites fiscales pour ces cotisations est calculé comme suit : 3 500 \$ X le nombre d'années complètes ou partielles du service racheté.
- Lorsqu'il s'agit de service effectué après le 31 décembre 1989, les cotisations versées relativement à ce service sont entièrement déductibles d'impôt l'année où elles ont été versées. Il n'y a pas de limite relative à la déductibilité des cotisations versées après 1989, pourvu que votre revenu net imposable soit égal à celui de 1989. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la déductibilité des cotisations à un régime de pensions agréé, vous pouvez consulter le chapitre 1 du guide de l'ARC intitulé REER et autres régimes enregistrés pour la retraite (T4040 à l'Annexe B) au http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4040/t4040-f.html.

2.4.3. Déductibilité des cotisations à un régime compensatoire (RC)

La Loi de l'impôt sur le revenu exige que la portion du coût de rachat visée par le RC soit acquittée en espèces. Normalement, les cotisations à un RC sont entièrement déductibles d'impôt l'année où elles ont été versées.

Vous ne pouvez pas cotiser à un RC au moyen d'un transfert direct de fonds d'un régime agréé, comme un REER normal, un REER immobilisé, un autre régime de pension agréé, un RPDB ou un CRIF.

Pour obtenir d'autres renseignements sur votre situation fiscale, veuillez communiquer avec le bureau de l'ARC de votre région au http://www.cra-arc.gc.ca/cntct/tso-bsf-fra.html.

3.0. Processus administratif

3.1. Estimation

Vous pouvez établir une estimation du coût de rachat de service au moyen de l'Estimateur du rachat de service (http://apppen-penapp.tpsgc-pwgsc.gc.ca/penavg-penben_prod/ers-sbe/entree-input.do?lang=fr). Toutefois, veuillez noter que les estimations générées par cet outil comportent divers facteurs limitatifs. Si vous êtes incapable d'estimer le coût de rachat de votre service en raison de ces facteurs limitatifs, veuillez communiquer avec le Centre des pensions pour obtenir une estimation.

Avant de faire une estimation de coût ou avant de consulter le Centre des pensions, vous devriez avoir l'information suivante en main :

- Date d'adhésion au régime
- Salaire annuel
- Type de service
- Périodes de rachat de service

Après avoir examiné l'information sur le site Web et décidé de racheter du service, vous pouvez consulter le Centre des pensions pour obtenir d'autres renseignements (Contactez-nous à l'Annexe A).

3.1.1. Facteurs limitatifs

L'Estimateur du rachat de service ne peut pas évaluer certains types de service. Communiquez avec le Centre des pensions pour obtenir une estimation de ces types de service. Voici les limites de l'Estimateur du rachat de service :

- Si votre service comprend des périodes à temps partiel, l'estimation du coût de rachat de service sera surévaluée puisque l'Estimateur est conçu pour calculer uniquement le service à plein temps.
- L'Estimateur ne fournit pas d'estimation du coût de rachat de service pour le service opérationnel réalisé à Service correctionnel du Canada, ni pour le service en qualité de contrôleur aérien.
- L'Estimateur n'évalue pas les coûts pour les périodes de congé non payé que l'on choisit de faire compter comme du service ouvrant droit à pension.
- L'Estimateur n'évalue pas les coûts des transferts de service.
- L'Estimateur n'évalue pas les coûts de rétablissement du service visé par une valeur de transfert.

3.2. Examen médical

À quelques exceptions près, si vous décidez de racheter du service, vous devez subir un examen médical.

Si vous exercez une option de rachat de service dans l'année qui suit la date d'émission de votre Avis concernant la participation au régime (PWGSC-TPSGC 2018) au régime de pensions (également appelée « option normale ») et que vous faites partie d'une des catégories suivantes, vous n'avez pas à subir un examen médical :

 Vous rachetez une période de service antérieur de la fonction publique fédérale qui a pris fin immédiatement avant la date à laquelle vous avez commencé à cotiser au régime. Cela signifie qu'il ne peut pas y avoir interruption de service.

ou

 Vous avez été au service de la fonction publique fédérale pour une période continue d'au moins cinq ans. Cette période peut comprendre une combinaison d'emploi à titre de membre des Forces canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Cela signifie qu'il n'y a eu aucune interruption d'emploi de plus de trois mois.

Dans le cas de toutes les autres options « normales », vous devez subir un examen médical afin de valider votre option de rachat. Si vous ne répondez pas aux exigences médicales, ni vous ni vos survivants ne serez admissibles à recevoir des prestations de retraite pour ce qui est du service visé par le rachat, à moins que vous ne demeuriez à l'emploi de la fonction publique fédérale pendant cinq ans à compter de la date de l'examen échoué. Sinon, les paiements que vous avez versés relativement au service accompagné d'option vous seront remboursés. L'intérêt n'est payable que dans le cas des cotisations versées il y a plus de deux ans. Toutefois, si vous subissez avec succès un autre examen médical au cours de cette période de cinq ans et que vous êtes toujours à l'emploi de la fonction publique fédérale, votre option de rachat sera validée.

Voici les cas où vous devez subir avec succès un examen médical :

- Vous exercez une option de rachat de service plus d'un an après la date d'émission de votre Avis concernant la participation au régime (PWGSC-TPSGC 2018), également appelée « option tardive ».
- Vous exercez une option de rachat de service à titre d'ancien membre des Forces canadiennes ou de la GRC ou encore à titre d'ancien député et vous choisissez de renoncer à votre droit aux prestations de retraite en vertu de ces régimes.
- Vous choisissez d'exercer une option de rachat de service pour une période de congé non payé (CNP) que vous aviez déjà décidé de ne pas faire compter comme service ouvrant droit à pension.
- Vous désirez racheter le service non racheté dans le cadre d'un transfert de pensions. Veuillez consulter la section Exigences médicales associées à un transfert de pensions.

Si vous ne réussissez pas l'examen médical, le service ne peut pas être considéré comme ouvrant droit à pension.

L'examen médical doit avoir lieu au plus tôt 90 jours avant et au plus tard six mois après la date de signature du Formulaire pour service accompagné d'option. Par conséquent, vous devriez communiquer le plus tôt possible avec votre médecin et informer le Centre des pensions si vous avez du mal à obtenir un rendez-vous dans les délais prescrits. L'examen médical est à vos frais.

Les formulaires suivants, qui doivent être remplis, signés et envoyés par votre médecin, sont exigés dans le cadre de l'examen médical et ils seront fournis par le Centre des pensions.

Preuve d'examen médical (PWGSC-TPSGC 2081)

Conservez un exemplaire et envoyez l'original au Centre des pensions.

• Rapport d'évaluation de la santé au travail (HC-SC 3312)

Veuillez remplir, signer et dater la partie D. Votre médecin doit remplir les parties B, E et F, puis le formulaire doit être envoyé à Santé Canada à l'adresse fournie par le Centre des pensions.

3.3. Formulaire de rachat de service

Comme tous les formulaires auxquels renvoie cette section sont en format PDF, vous devez utiliser Adobe Acrobat Reader pour les visualiser et les imprimer. Pour obtenir des copies de ces formulaires dans leur version conçue à l'intention des personnes ayant une déficience visuelle, veuillez communiquer avec le Centre des pensions (Contactez-nous à l'Annexe A).

Pour exercer une option de rachat de service, vous devez remplir le formulaire suivant, en conserver un exemplaire et envoyer l'original par courrier

recommandé à l'adresse qui figure sur le formulaire.

Formulaire pour service accompagné d'option (PWGSC-TPSGC 3006 à l'Annexe B).

Pour remplir le Formulaire pour service accompagné d'option, vous devez inscrire votre nom, votre code d'identification du dossier personnel (CIDP), votre date de naissance, votre sexe, votre adresse à domicile, votre numéro de téléphone, votre adresse électronique, les périodes de service visées par le rachat, le mode de paiement et le montant. Vous devez également signer et dater le formulaire.

Si vous exercez une option « normale », vous devez remplir et signer le formulaire et l'envoyer à l'adresse indiquée moins d'un an après la date d'émission de l'Avis concernant la participation au régime (PWGSC-TPSGC 2018).

Si vous exercez une option « tardive », vous devez envoyer le formulaire dûment rempli à l'adresse indiquée moins d'un mois suivant la date à laquelle vous avez signé le formulaire pour que ce dernier soit valide.

Veuillez consulter la section 2.3. du présent document pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode de calcul du coût de rachat.

Si le rachat vise le service restant non racheté en vertu d'un accord de transfert de pensions (ATP), veuillez l'indiquer clairement sur le formulaire. Vous devez envoyer le formulaire dûment rempli dans les six mois suivant la date de l'avis portant sur le coût de rachat du service non crédité dans le cadre du transfert.

Si vous exercez une option de rachat de service visé par un ATP après l'expiration de ce délai, vous devez envoyer le formulaire dans les 30 jours suivant sa signature. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Service non crédité dans le cadre d'un transfert à l'adresse suivante : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pension/act/transfr/in-info-fra.html.

Pour renoncer aux prestations de retraite du régime de pensions des Forces canadiennes ou de la GRC, vous devez remplir le formulaire suivant, en conserver un exemplaire et **envoyer l'original à l'adresse qui figure sur le formulaire**.

Renonciation aux prestations (PWGSC-TPSGC 2092 à l'Annexe B)

Veuillez noter que vous devez remplir un formulaire différent si vous souhaitez racheter du service au sein de la fonction publique fédérale ayant fait l'objet d'une valeur de transfert. Vous devez remplir le formulaire suivant et l'envoyer à l'adresse qui figure sur le formulaire.

Formulaire pour option de rachat de service visé par une valeur de transferts (PWGSC-TPSGC 2005 à l'Annexe B)

Il est important de noter que la période pendant laquelle vous pouvez exercer une option pour racheter ce service est limitée et que le coût et le mode de paiement sont différents. Veuillez communiquer avec le Centre des pensions pour obtenir de plus amples renseignements (Contactez-nous à l'Annexe A).

Une option valide de rachat de service supplémentaire accompagné d'option exercée en vertu du régime de pension de la fonction publique constitue une entente ayant force de loi qui peut seulement être révoquée dans des circonstances exceptionnelles. Vous recevrez un Avis de service accompagné d'option (PWGSC-TPSGC 2097) dès que votre demande de rachat sera approuvée.

3.4. Paiements

3.4.1. Paiements forfaitaires et versements mensuels

Le rachat de service peut être acquitté au moyen :

- D'un paiement forfaitaire pour la totalité du montant dans les 30 jours suivant la date de la signature de l'option;
- De versements mensuels;
- D'une combinaison de ces deux modes de paiement.

Les versements mensuels comprennent les intérêts et des frais de risques-décès. En cas de décès, le service est considéré comme payé en entier, à l'exception des versements mensuels en souffrance au moment du décès, s'il y a lieu. Étant donné que le mode de paiement par versements mensuels est plus coûteux que le paiement forfaitaire, nous vous conseillons de comparer le total des coûts des deux modes de paiement avant de faire votre choix.

3.4.2. Paiement forfaitaire en espèces

Un paiement forfaitaire en espèces reçu dans les 30 jours suivant la date de signature de l'option réduira automatiquement le coût du rachat. Si nous ne recevons pas le paiement forfaitaire dans la période de 30 jours accordée, nous tenons pour acquis que vous souhaitez payer par versements mensuels retenus sur votre salaire. Tout paiement forfaitaire reçu après la période de 30 jours ne réduira pas le coût du rachat, mais réduira votre solde à la date de la réception du paiement.

Si vous choisissez de racheter une période de service postérieur à 1989 uniquement, la totalité du montant du paiement forfaitaire est entièrement déductible d'impôt et doit être appliqué à l'année d'imposition au cours de laquelle ce montant a été payé. Toutefois, si le paiement forfaitaire touche le rachat d'une période de service antérieur à 1990, la déductibilité est limitée. Avant d'effectuer un paiement forfaitaire important, veuillez vous assurer que vous connaissez les limites de déductibilité applicables à votre paiement. Consultez la section 2.4.

sur les Répercussions fiscales pour obtenir de plus amples renseignements.

Le chèque (ou le mandat poste) doit être fait à l'ordre du receveur général du Canada. Si vous joignez votre paiement au Formulaire pour service accompagné d'option (PWGSC-TPSGC 3006 à l'Annexe B), vous devez envoyer le formulaire directement à l'adresse qui y figure.

Si vous choisissez de ne pas joindre votre paiement au Formulaire pour service accompagné d'option (PWGSC-TPSGC 3006 à l'Annexe B), vous devez envoyer votre paiement directement au Centre des pensions.

3.4.3. Transfert direct à partir d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Vous pouvez également racheter du service en transférant des cotisations versées à un REER. Pour éviter que ces transactions fassent l'objet d'une déduction fiscale, vous devez remplir le formulaire Transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a) ou 146.3(2)e) (T2033 à l'Annexe B) à l'adresse :

http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t2033/. Ce formulaire est disponible auprès de votre institution financière ou de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Si vous transférez des fonds d'un REER pour racheter du service, vous devez remplir la partie I du formulaire Transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a) ou 146.3(2)e), et l'envoyer avec le Formulaire pour service accompagné d'option (PWGSC-TPSGC 3006 à l'Annexe B) à l'adresse qui figure sur ce dernier. Lorsque vous remplissez le formulaire, veuillez y inscrire votre adresse actuelle, le numéro de compte du REER et, à l'endroit où vous devez préciser si vous demandez le transfert « en argent » ou « en biens », indiquez « en argent ».

Si nous ne recevons pas votre chèque, mandat poste ou formulaire Transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a) ou 146.3(2)e) dans les 30 jours suivant la date de signature du Formulaire pour service accompagné d'option, le Centre des pensions supposera que vous avez choisi de payer au moyen de versements mensuels.

3.4.4. Transfert direct à partir de votre ancien régime de pensions

Vous pouvez également racheter du service au moyen d'un transfert direct à partir de votre ancien régime de pensions. Pour éviter que ces transactions fassent l'objet d'une déduction fiscale, vous devez remplir le formulaire intitulé Transfert direct d'un montant unique selon le paragraphe 147(19) ou l'article 147.3 (T2151 à l'Annexe B) à l'adresse : http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t2151/. Vous pouvez vous le procurer

auprès de l'administrateur de votre ancien régime de pensions ou de l'ARC.

Vous devez envoyer le formulaire T2151 avec le Formulaire pour service accompagné d'option (PWGSC-TPSGC 3006 à l'Annexe B) à l'adresse qui figure sur ce dernier. À la réception de votre formulaire, le Centre des pensions communiquera avec vous au sujet de ce mode de paiement. On ne peut pas garantir que les fonds enregistrés transférés au régime de pension de retraite de la fonction publique seront immobilisés conformément aux règlements fédéraux et provinciaux sur les normes en matière de prestations de retraite. Les fonds transférés sont immobilisés conformément aux dispositions du régime de pension de retraite de la fonction publique, non aux autres dispositions sur les normes en matière de prestations de pension. Par conséquent, certains administrateurs de régimes de pensions et certaines institutions financières peuvent hésiter à transférer vos fonds. Veuillez communiquer avec votre ancien employeur ou avec l'administrateur de votre régime de pension pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences en matière de transfert et sur le montant disponible. Le Centre des pensions peut fournir des renseignements détaillés sur les dispositions du régime de pension de retraite de la fonction publique en matière d'immobilisation des fonds. Veuillez prendre note que le montant pouvant être transféré pour le rachat de service peut être différent du montant pouvant être transféré dans le cadre d'un accord de transfert de pensions.

3.4.5. Versements mensuels

Comme nous l'avons déjà indiqué, les versements mensuels sont moins avantageux que le paiement forfaitaire en raison de l'ajout des intérêts et des frais de risques-décès.

Si vous choisissez d'effectuer des versements mensuels, des retenues devront être prélevées à la fin du mois au cours duquel votre Formulaire pour service accompagné d'option a été reçu. La première retenue peut être supérieure au montant mensuel normal si le ministère n'a pas été en mesure de commencer les retenues à temps. En outre, vous devez produire une preuve d'âge si vous choisissez le mode de paiement par versements mensuels. S'il n'y a aucune preuve d'âge satisfaisante dans votre dossier au moment où vous signez le Formulaire pour service accompagné d'option, le Centre des pensions vous demandera de produire les documents nécessaires. Vous recevrez une lettre précisant les exigences, le délai à respecter pour produire les documents établissant la preuve d'âge et les conséquences liées au non-respect du délai prescrit.

Lorsque vous êtes en congé non payé, vous devriez envoyer vos paiements directement au Centre des pensions en utilisant le formulaire Bordereau de transmission de paiement pour rachat de service pour le participant au régime en congé non payé (PWGSC-TPSGC 570 à

l'Annexe B). Des intérêts seront perçus pour les versements en souffrance.

Si vous partez à la retraite avant d'avoir payé votre option en entier, les mensualités seront retenues sur vos prestations de retraite mensuelles lorsque votre option de rachat sera finalisée. Si votre prestation n'est pas payable immédiatement (soit dans les 30 jours suivant votre cessation d'emploi), vous devez envoyer vos paiements de rachat directement au Centre des pensions; sinon, des intérêts seront perçus pour les paiements en souffrance. Un défaut de paiement pendant une longue période entraînera une augmentation importante de vos versements mensuels minimums.

Lorsque vous choisissez le mode de paiement par versements mensuels, vous pouvez décider de modifier le mode de paiement à une date ultérieure. Vous pouvez effectuer un paiement forfaitaire à tout moment. Ce montant servira à réduire la période de remboursement ou, à votre demande, à réduire le montant des mensualités. Vous pouvez également augmenter le montant de vos versements à tout moment, ce qui réduira la période de remboursement. Les modalités de paiement sont souples, et vous pouvez choisir un seul mode ou une combinaison des modes de remboursement. Toutefois, vous ne pouvez pas réduire vos mensualités en dessous du minimum prévu ni étendre la période de remboursement au-delà de la période maximale permise.

3.5. Processus d'acheminement des plaintes

Il existe au sein du Centre des pensions un processus d'acheminement des plaintes qui garantit que si l'employé qui traite initialement la demande de renseignements est incapable d'y répondre, la demande passe automatiquement au niveau supérieur. Au besoin, veuillez vous référer au processus d'acheminement des plaintes à l'adresse Internet suivante :

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pension/act/rachat-buyback/plaintes-complnts-fra.html

ANNEXE A – Contactez-nous

Nous avons peut-être déjà répondu à vos questions! Le portail *Votre pension et vos avantages sociaux de la fonction publique* est votre guichet unique pour des renseignements exacts et des outils. Consultez www.pensionetavantages.gc.ca dès aujourd'hui.

Nous vous invitons à communiquer avec nous de la manière qui vous convient le mieux. Si vous avez des questions concernant vos régimes d'assurance, veuillez joindre votre conseiller en rémunération.

- A) par courriel
- B) par téléphone
- C) par télécopieur
- D) par la poste

A) Courriel

Veuillez faire parvenir vos commentaires par courriel à : centredespensions.pensioncentre@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Avertissement : Pour des raisons de sécurité et de protection des renseignements personnels, nous vous demandons de ne pas nous faire parvenir des renseignements personnels tels que votre numéro d'assurance sociale (NAS), votre adresse à la maison ou au travail, ou les numéros de cas ou de dossiers assignés par un ministère. Nous sommes également dans l'impossibilité de transférer vos courriels à quiconque à votre nom et nous ne pouvons accepter ni traiter aucune demande de changement d'adresse.

B) Téléphone

Sans frais: 1-800-561-7930

Du lundi au jeudi De 8 h à 16 h (votre heure locale)

À l'extérieur du Canada et des États-Unis : 0-506-533-5800 (appels à frais virés acceptés)

Appareil Téléscripteur (ATS): 0-506-533-5990 (appels à frais virés acceptés)

Du lundi au vendredi De 8 h à 20 h (heure de l'Atlantique)

The same

Trousse d'information sur le rachat de service

C) Télécopieur

1-418-566-6298

Nota: Toujours fournir votre numéro de pension ou votre Code d'identification de dossier personnel (CIDP) lorsque vous nous envoyer des renseignements par télécopieur.

D) Poste

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Centre des pensions de la fonction publique – Service du courrier 150 Boul Dion CP 8000 Matane QC G4W 4T6

Nota : Toujours fournir votre numéro de pension ou votre Code d'identification de dossier personnel (CIDP) lorsque vous nous écrivez.

Normes de services

Des normes de services sont établies pour nos différents services opérationnels. Afin de prendre connaissance des normes de services, veuillez consulter : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pension/retr/objectfs-goals-fra.html

ANNEXE B – Formulaires

Avertissement: Les formulaires présentés ci-dessous sont la propriété du Secteur de la rémunération et de l'Agence du revenu du Canada, ils sont fournis uniquement dans le but d'aider les utilisateurs de cette trousse d'information.

Bordereau de transmission de paiement pour rachat de service pour le participant au régime en congé non payé (PWGSC-TPSGC 570)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/form/570.pdf

Formulaire pour service accompagné d'option (PWGSC-TPSGC 3006) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/form/3006.pdf

Formulaire pour option de rachat de service visé par une valeur de transfert (PWGSC-TPSGC 2005)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/form/2005.pdf

Questionnaire relatif à un emploi ouvrant droit à pension (PWGSC-TPSGC 2069) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/form/2069.pdf

Renonciation aux prestations (PWGSC-TPSGC 2092)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/form/2092.pdf

Transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a) ou 146.3(2)e) (T2033)

http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t2033/

Transfert direct d'un montant unique selon le paragraphe 147(19) ou l'article 147.3 (T2151)

http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t2151/

SERVICE BUYBACK PAYMENT TRANSMITTAL FOR PLAN MEMBER ON LEAVE WITHOUT PAY BORDEREAU DE TRANSMISSION DE PAIEMENT POUR RACHAT DE SERVICE POUR LE PARTICIPANT AU RÉGIME EN CONGÉ NON PAYÉ

Provision of the information requested on this document is voluntary. This information is being collected in accordance with the *Public Service Superannuation Act* (PSSA) for the purpose of remitting service buyback payments while on leave without pay. This personal information will be stored in Personal Information Bank Number PWGSC PCE 702 and will be protected, used and disclosed in accordance with the *Privacy Act*. Under this act, employees have the right to request access to their personal information and to request corrections should they believe the information contains errors or omissions. Personal information provided about another individual may be accessible to that person under the *Privacy Act*. The records will be retained by the department for two years following the last administrative action, and then will be destroyed.

La communication des renseignements demandés dans ce document est facultative. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP) aux fins de transmettre des paiements relatifs à un rachat de service durant un congé non payé. Les renseignements personnels seront versés au fichier de renseignements personnels numéro TPSGC PCE 702 et seront protégés, utilisés et divulgués conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Aux termes de cette loi, les employés ont le droit d'exiger qu'on leur communique les renseignements personnels les concernant et de faire corriger les données incomplètes ou erronées. Les renseignements personnels fournis au sujet d'une autre personne peuvent être communiqués à celle-ci en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Le ministère conservera les renseignements pendant deux ans suivant le dernier changement administratif, après quoi ils seront détruits.

This form must be completed electronically. If not possible, please use dark ink and capital letters.

Ce formulaire doit être rempli électroniquement. Si impossible, veuillez le remplir à l'encre foncée et en lettres majuscules.

Given Names - Prénoms		Pension No N° de pension
Date of Birth (YYYYMMDD) - Date de naissance (AAAAMMJJ)	Preferred Telephone No	N° de téléphone de préférence
Home Address - Adresse du domicile		Apt. No N° d'apt.
City - Ville		Province
Postal Code - Code postal Country - Pays		
Email address (optional) - Adresse électronique (facultative)		

PWGSC-TPSGC 570 (02/2009)

Canad'ä

007

001

FOR OFFICE USE ONLY - À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT							
Form No N° de formulaire	PRI - CIDP	Pension No N° de pension					

Carefully read instructions before completing.

Lire les instructions attentivement avant de remplir.

This form should be used by plan members during a leave without pay period to remit service buyback payments to the Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector.

Ce formulaire devrait être utilisé par le participant au régime durant un congé non payé afin de transmettre des paiements relatifs à un rachat de service au Secteur des Pensions de retraite, Regroupement des pensions et Services à la clientèle.

This form provides information necessary for accounting purposes.

Ce formulaire fournira l'information nécessaire aux fins de comptabilité.

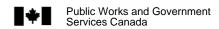
Cheques must be made payable to the Receiver General for Canada and forwarded to:

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Receveur général du Canada et envoyés au :

Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector PO Box 5010 Shediac NB E4P 9B4 Secteur des Pensions de retraite, Regroupement des pensions et Services à la clientèle CP 5010 Shediac NB E4P 9B4

Monthly Deduction Amount Montant de la retenue mensuelle	•			_				
Amount of Cheque Montant du chèque	•			_				
This payment covers the following month(s): Ce paiement couvre le(s) mois suivant(s):	•	From Du	(M Y	(-A)	To Au	(M	Y-A)	

PWGSC-TPSGC 570 (02/2009)



ELECTION FORM FOR ELECTIVE PENSIONABLE SERVICE FORMULAIRE POUR SERVICE ACCOMPAGNÉ D'OPTION

Provision of the information requested on this document is voluntary. This information is being collected for the purpose of the administration of the *Public Service Superannuation Act* (PSSA) and is essential to making a decision directly affecting you. Refusal to respond may result in you not paying for elective pensionable service. This information will be stored in Personal Information Bank number PWGSC PCE 702. It is protected from disclosure to unauthorized persons or agencies pursuant to the provisions of the *Privacy Act*. Under the Act you have the right to request access to your personal information, held by a federal government institution, and to request corrections should you believe the information contains errors or omissions.

La communication des renseignements demandés dans ce document est facultative. Ces renseignements sont recueillis aux fins de l'administration de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP) et sont essentiels pour prendre une décision qui vous concerne directement. Un refus de répondre peut vous priver de payer pour du service accompagné d'option. Ces renseignements seront versés au fichier de renseignements personnels numéro TPSGC PCE 702. Ils sont protégés contre toute divulgation à des personnes ou à des organismes non autorisés, conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Aux termes de la dite loi vous avez le droit de vous renseignements personnels. Aux termes de ladite loi, vous avez le droit de vous faire communiquer les renseignements personnels vous concernant, conservés par une institution du gouvernement fédéral et de demander des corrections si, selon vous, ils sont erronés ou incomplets.

Please complete this form in dark ink using capital letters. If possible, complete form electronically. This form must be printed on legal size paper (8 1/2" x 14"). Please refer to printing instructions below.

Veuillez remplir ce formulaire en lettres majuscules à l'encre foncée. Si possible, remplissez le formulaire électroniquement. Ce formulaire doit être imprimé sur du papier grand format (8 1/2" x 14"). Veuillez consulter les instructions pour l'impression ci-dessous.

Surname - Nom					PRI - CIDP	
Given Names - Prénoms					Pension No N° d	le pension
					D . (D) # 000) (1 (1 (1 D D))
Home Address - Adresse du	domicile				Date of Birth (YYY Date de naissance	(AAAAMMJJ)
Apt. No N° d'apt.	City - Ville				Provir	nce
Postal Code - Code postal	Country - Pays			H	ome Tel. No N° de	tél. à domicile
Email address (optional) - Ad	dresse électronique	(facultative)				
	arooco orocaroriiquo	(lacalitative)				
OR OFFICE USE ONLY	Control No.					
L'USAGE DU BUREAU	N° de			Case No. N° de cas		
SEULEMENT	contrôle					
	CONTROIC			11 40 040		
`arofully road instruction		ntina	Liro los instru		tivoment avant de	romplir
-	ns before compl			ıctions atten	tivement avant de	
Retain a copy for your registered mail to:	ns before completerords and forw	vard the original by	Conserver un l'original par co	exemplaire ourrier recom	pour vos dossiers mandé à :	et faire parvei
Retain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove	ns before completerords and forw	vard the original by	Conserver un l'original par co Travaux pu	exemplaire ourrier recom	pour vos dossiers	et faire parvei
PO Box 8000	ns before completecords and forwernment Services	vard the original by	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000	exemplaire purrier recomplics et Servi	pour vos dossiers mandé à :	et faire parver
Retain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6	ns before completecords and forwernment Services	vard the original by	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000	exemplaire purrier recomplics et Servi	pour vos dossiers mandé à :	et faire parver
Retain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6 Vork Telephone No N° de to	ns before completecords and forwernment Services	vard the original by Canada Sex - Sexe	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000 Matane QC	exemplaire purrier recomplics et Servi	pour vos dossiers mandé à : ces gouvernement ailed - Posté le	e et faire parvei taux Canada (Y-A M D-J)
Retain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6 Vork Telephone No N° de to	ns before completecords and forwernment Services	vard the original by Canada Sex - Sexe	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000 Matane QC	exemplaire purrier recomplics et Service G4W 4T6 Date Marcheter les	pour vos dossiers mandé à : lces gouvernement	e et faire parve taux Canada (Y-A M D-J)
Letain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6 Vork Telephone No N° de to	ns before completecords and forwernment Services	Canada Sex - Sexe ension purposes.	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000 Matane QC Je choisis de aux fins de pe	exemplaire purrier recomplics et Service G4W 4T6 Date Marcheter les	pour vos dossiers mandé à : ces gouvernement ailed - Posté le périodes de serv From	taux Canada (Y-A M D-J) ice ci-dessous
Letain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6 Arror Telephone No N° de to the code ode type Part-time Yes or No Temps partiel	ns before completecords and forwernment Services	vard the original by Canada Sex - Sexe	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000 Matane QO Je choisis de aux fins de pe	exemplaire purrier recomplics et Service G4W 4T6 Date Marcheter les	pour vos dossiers mandé à : ices gouvernement ailed - Posté le périodes de serv From Du	taux Canada (Y-A M D-J) ice ci-dessous To Au
etain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6 Vork Telephone No N° de to hereby elect to pay for to Service Part-time Yes or No Temps partiel	ns before completecords and forwernment Services	Canada Sex - Sexe Particulars Concerning	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000 Matane QO Je choisis de aux fins de pe	exemplaire purrier recomplics et Service G4W 4T6 Date Marcheter les	pour vos dossiers mandé à : ces gouvernement ailed - Posté le périodes de serv From	taux Canada (Y-A M D-J) ice ci-dessous To Au
Letain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6 Arror Telephone No N° de to the code ode type Part-time Yes or No Temps partiel	ns before completecords and forwernment Services	Canada Sex - Sexe Particulars Concerning	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000 Matane QO Je choisis de aux fins de pe	exemplaire purrier recomplics et Service G4W 4T6 Date Marcheter les	pour vos dossiers mandé à : ices gouvernement ailed - Posté le périodes de serv From Du	taux Canada (Y-A M D-J) ice ci-dessous To Au
Retain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6 Vork Telephone No N° de to hereby elect to pay for to Service //Pe Code ode type Temps partiel	ns before completecords and forwernment Services	Canada Sex - Sexe Particulars Concerning	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000 Matane QO Je choisis de aux fins de pe	exemplaire purrier recomplics et Service G4W 4T6 Date Marcheter les	pour vos dossiers mandé à : ices gouvernement ailed - Posté le périodes de serv From Du	taux Canada (Y-A M D-J) ice ci-dessous To Au
Retain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6 Vork Telephone No N° de to hereby elect to pay for to Service Vpe Code ode type Temps partiel	ns before completecords and forwernment Services	Canada Sex - Sexe Particulars Concerning	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000 Matane QO Je choisis de aux fins de pe	exemplaire purrier recomplics et Service G4W 4T6 Date Marcheter les	pour vos dossiers mandé à : ices gouvernement ailed - Posté le périodes de serv From Du	taux Canada (Y-A M D-J) ice ci-dessous
Retain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6 Vork Telephone No N° de to hereby elect to pay for to Service ype Code your partiel Part-time Yes or No Temps partiel	ns before completecords and forwernment Services	Canada Sex - Sexe Particulars Concerning	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000 Matane QO Je choisis de aux fins de pe	exemplaire purrier recomplics et Service G4W 4T6 Date Marcheter les	pour vos dossiers mandé à : ices gouvernement ailed - Posté le périodes de serv From Du	taux Canada (Y-A M D-J) ice ci-dessous To Au
Retain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6 Vork Telephone No N° de to hereby elect to pay for to Service Vpe Code ode type Temps partiel	ns before completecords and forwernment Services	Canada Sex - Sexe Particulars Concerning	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000 Matane QO Je choisis de aux fins de pe	exemplaire purrier recomplics et Service G4W 4T6 Date Marcheter les	pour vos dossiers mandé à : ices gouvernement ailed - Posté le périodes de serv From Du	taux Canada (Y-A M D-J) ice ci-dessous To Au
Retain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6 Vork Telephone No N° de to hereby elect to pay for to Service Vpe Code ode type Temps partiel	ns before completecords and forwernment Services	Canada Sex - Sexe Particulars Concerning	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000 Matane QO Je choisis de aux fins de pe	exemplaire purrier recomplics et Service G4W 4T6 Date Marcheter les	pour vos dossiers mandé à : ices gouvernement ailed - Posté le périodes de serv From Du	taux Canada (Y-A M D-J) ice ci-dessous To Au
Retain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6 Vork Telephone No N° de to hereby elect to pay for to Service Vpe Code ode type Temps partiel	ns before completecords and forwernment Services	Canada Sex - Sexe Particulars Concerning	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000 Matane QO Je choisis de aux fins de pe	exemplaire purrier recomplics et Service G4W 4T6 Date Marcheter les	pour vos dossiers mandé à : ices gouvernement ailed - Posté le périodes de serv From Du	taux Canada (Y-A M D-J) ice ci-dessous To Au
Retain a copy for your registered mail to: Public Works and Gove PO Box 8000 Matane QC G4W 4T6 Vork Telephone No N° de to hereby elect to pay for to Service //Pe Code ode type Temps partiel	ns before completecords and forwernment Services	Canada Sex - Sexe Particulars Concerning	Conserver un l'original par co Travaux pu CP 8000 Matane QO Je choisis de aux fins de pe	exemplaire purrier recomplics et Service G4W 4T6 Date Marcheter les	pour vos dossiers mandé à : ices gouvernement ailed - Posté le périodes de serv From Du	taux Canada (Y-A M D-J) ice ci-dessous To Au

PWGSC-TPSGC 3006 (12/2008)

* See Instructions for Service Type codes - Voir les instructions pour les codes de type de service

Canadä

FOR OFFICE USE ONLY - À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT Control No. - N° de contrôle Pension No. - N° de pension Pensionable Service Under the Royal Canadian Mounted Police or Canadian Forces Pension Acts Service ouvrant droit à pension aux termes des Lois sur la Pension de la gendarmerie royale du Canada ou des Forces Canadiennes Regimental No. - N° matricule Date of Discharge (Y-A M D-J) From **RCMP** CF Date de démobilisation GRC M D-J) (Y-A M D-J) (Y-A MODE DE PAIEMENT : Je m'engage aussi à verser mes METHOD OF PAYMENT: I further elect to make my contributions in the following manner. cotisations de la façon suivante. PAYABLE TO THE RECEIVER GENERAL FOR CANADA: FAIT À L'ORDRE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA: Minimum Monthly Deduction (See Agreement 2) Monthly Deduction of \$ Versement mensuel minimum (Voir convention 2) Versement mensuel de AND / OR ET / OU Enclosed is: Lump Sum of Cheque Draft Money Order Montant forfaitaire de \$ Ci-joint : Chèque **RRSP Transfer** Registered Pension Plan (RPP) Transfer Transfert d'un Régime de pension agréé Transfert d'un REER IMPORTANT: See Note 4 "Lump Sum Payment" and Note 5 IMPORTANT: Voir la remarque 4 « Paiement forfaitaire » et la "Monthly Deduction" from the instruction page. remarque 5 « Versement mensuel » à la page des instructions. **AGREEMENT CONVENTION** Where the plan member makes a lump sum payment: If in the opinion of the Director General, Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector (SPTCSS), the PSSA and 1. Lorsque le participant verse un montant forfaitaire : Si de l'avis du directeur général au Secteur des Pensions de retraite, Regroupement des pensions et Services à la clientèle (SPRRPSC), la LPFP et le Règlement afférent exigent une cotisation Regulations made thereunder require a larger contribution to be made than the amount of the lump sum payment that I have made, I supérieure au montant que j'ai versé, j'accepte, sur demande, de agree, upon request, to pay the difference between these two amounts in accordance with either of the methods of payment verser la différence entre ces deux montants, suivant l'un ou l'autre des modes de paiement mentionnés ci-dessus. mentioned above. I understand that if the lump sum paid is greater than the contribution Je comprends que si le montant forfaitaire que j'ai versé est required, a refund will be made. supérieur à la cotisation requise, un remboursement sera effectué. Where the plan member chooses to pay by monthly deductions: The monthly payment in respect of the periods of service selected herein will not be less than the amount stated above, unless 2. Lorsque le participant au régime choisi de payer par versement mensuel : Le paiement mensuel à l'égard des périodes de service précisées dans les présentes ne sera pas inférieur au montant "minimum monthly payment" is indicated. indiqué ci-dessus à moins qu'un « paiement mensuel minimum » ne It is important to note that if the plan member specifies both a Il est important de noter que si le participant au régime spécifie un montant de versement mensuel et coche également la case de paiement mensuel minimum, le SPRRPSC déduira le montant mensuel spécifié s'il est plus élevé que le paiement minimum requis. monthly deduction amount and checks minimum monthly payments, the SPTCSS will apply the specified amount if it is greater than the minimum required. I have read and understand the attached instructions. J'ai lu et compris les instructions ci-jointes. Signature of Plan Member - Signature du participant au régime Date (Y-A M D-J)

PWGSC-TPSGC 3006 (12/2008)

INSTRUCTIONS TO PLAN MEMBER

1. COMPLETION OF THE FORM

Care should be taken when completing this form since, under most circumstances, an election is a binding, irrevocable agreement. Please ensure that the dates of the service which you enter are complete and accurate and only apply to periods of service that you wish to count.

You should complete all sections of the form except where indicated "For Office Use

The following service type codes are needed to complete the form.

- Service Type Codes

 1 Past Service in the Public Service Indicate department, agency, address, etc.
- Pensionable Employment other than Public Service Indicate name and
- address of employer (see note 5 below prior to completing)
 Correctional Service or Air Traffic Control Service Indicate if operational or non-operational service in "Particulars Concerning Employer" column

2. FORWARDING OF FORM
After completing the form, retain a copy for your records and forward the original immediately to:

Public Works and Government Services Canada
PO Box 8000, Matane QC G4W 4T6
Use of registered mail is recommended. If sent by registered mail, the receipt of registration should be kept for your records. The date on which this form is mailed must be indicated in the space provided on page 1.

If you are making an election within one year from the date of issue of your Notification of Plan Membership, PWGSC-TPSGC 2018, the completed election form must be forwarded within that year.

In the case of an election made after this time, the completed election form must be forwarded within one month of signing the form. Failure to send the form within the prescribed time will result in the election being declared invalid.

3. VALIDATION OF ELECTION

Medical Examination - Certain elections require a medical examination in order to be valid. Medical examinations must be undergone within 90 days prior to or 6 months after making the election. The required medical forms to be completed by your physician should be forwarded to the specified Regional Medical Services Office (Health Canada).

Service Verification - Official verification of service is required to validate any election. This process may necessitate time. If you are asked to help verify this service, your cooperation is essential. The initiation of deductions does not indicate acceptance of this service.

4. LUMP SUM PAYMENT - Elective Service Paid in Full
The plan member is responsible for completing the appropriate documents and ensuring the funds are sent to Public Works and Government Services Canada. When you are paying the election in full or in part by means of a lump sum payment, the payment must be received by:
Public Works and Government Services Canada
PO Box 8000, Matane QC G4W 4T6
within 30 days of the date of the election.

If the payment is not received within 30 days of the date of the election, the Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector will authorize the commencement of deductions at the minimum monthly amount. Cash payments received after 30 days will be applied to the cost of the election calculated as of the date they are received.

5. IMPORTANT NOTE
Pensionable Employment - Service must have occurred "immediately prior" to becoming employed in the Public Service as outlined in the legislation. Any right to a continuing pension benefit as a result of this service must be surrendered prior to the making of an election.

Elections for past periods of pensionable employment are limited to service which was accrued in a pension plan registered under the (Canadian) *Income Tax Act*.

Past Service Pension Adjustment (PSPA) - A PSPA must be calculated for all elections in respect of post 1989 service. Where the Canada Revenue Agency does not approve the PSPA, the election will be invalid.

Monthly Deductions - If you choose to pay for your election by means of monthly deductions, please note that interest and mortality charges will be applicable and will be included in the cost. The first payment is due at the end of the month in which the election is received by Public Works and Government Services Canada. Full or partial default of the monthly deduction(s) may result if there is a delay in commencing the correct monthly payment, and it may be necessary to increase your monthly deduction to cover the default.

Please note that there may be additional information that pertains to your specific

The Pension and Benefits website (www.pensionandbenefits.gc.ca) is an excellent source of information on elective service. We recommend you consult it before signing this agreement.

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DU PARTICIPANT AU RÉGIME

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE

Il faut remplir le formulaire avec grand soin, car, dans la plupart des cas, l'option exercée est considérée comme une entente exécutoire et irrévocable. Veuillez vous assurer que les dates inscrites soient complètes et exactes et qu'elles correspondent uniquement aux périodes de service que vous voulez faire compter.

Vous devez remplir toutes les sections du formulaire sauf lorsque indiqué « Pour l'usage de l'administration seulement ».

Les codes de type de service suivants sont nécessaires pour compléter le formulaire.

Codes - type de service

1 - Service antérieur dans la fonction publique - Indiquez le ministère,

- 1 Service airchedir dans la foliction publique Indiquez le filmistere, organisme, adresse, etc.
 2 Service ouvrant droit à pension à l'extérieur de la fonction publique Indiquez le nom et l'adresse de l'employeur (voir la note 5 ci-dessous avant de remplir)
 3 Service correctionnel ou service du contrôle de la circulation aérienne Indiquez à la colonne « Précisions concernant l'employeur » s'il s'agit de service opérationnel ou non opérationnel

2. TRANSMISSION DU FORMULAIRE
Après avoir rempli le formulaire, conservez un exemplaire pour vos dossiers et faites parvenir l'original immédiatement à :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
CP 8000, Matane QC G4W 4T6
Il est recommandé de transmettre le formulaire par courrier recommandé. Si vous
transmettez le formulaire par courrier recommandé, le reçu d'inscription devrait être
placé dans vos dossiers. La date à laquelle ce formulaire est posté doit être inscrite dans l'espace prévu à cette fin à la page 1.

Si vous exercez une option dans l'année qui suit la date d'émission de votre Avis concernant la participation au régime, TPSGC-PWGSC 2018, le formulaire d'option rempli doit être envoyé avant la fin de l'année en question.

Si l'option est exercée après ce délai, le formulaire rempli doit être envoyé dans le mois qui suit la date de sa signature. Si le formulaire n'est pas envoyé dans le temps prescrit, l'option sera déclarée non valide.

3. VALIDATION DE L'OPTION

Examen médical - Certaines options exigent un examen médical afin d'être valides.

Les examens médicaux doivent être subis dans les 90 jours avant ou 6 mois après le choix d'option. Les formulaires à remplir par votre médecin doivent être envoyés au bureau régional des services médicaux (Santé Canada) comme indiqué sur les formulaires d'examen médical.

Vérification du service - Pour qu'une option soit valide, il faut que les périodes de service aient été officiellement vérifiées. Cela peut prendre du temps. Si l'on sollicite votre aide pour la vérification du service, votre collaboration est essentielle. Le début des retenues ne signifie pas que le service ait été accepté.

4. PAIEMENT FORFAITAIRE - Service accompagné d'option payé en entier
Le participant est responsable de remplir les documents appropriés et s'assurer que
les fonds sont envoyés à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
Lorsque vous payez l'option en entier ou en partie au moyen d'un paiement forfaitaire,
le paiement doit être reçu à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
CP 8000, Matane QC G4W 4T6
dans les 30 jours qui suivent la date d'option.

Si le paiement n'est pas reçu dans les 30 jours qui suivent la date d'option, le Secteur des Pensions de retraite, Regroupement des pensions et Services à la clientèle autorisera des retenues mensuelles minimales. Les paiements comptant reçus après 30 jours seront appliqués au coût de l'option calculée à la date où les paiements sont reçus.

5. REMARQUE IMPORTANTE

Emploi ouvrant droit à pension - Comme il est indiqué dans la loi, la période de service doit avoir eu lieu « immédiatement avant » l'entrée en service dans la fonction publique. Le droit, s'il en est, à une pension permanente au titre de ce service doit publique. Le droit, s'il en est, à une être cédé avant d'exercer une option.

Les options exercées relativement à des périodes antérieures d'emploi ouvrant droit à pension se limitent au service accumulé dans un régime de pension enregistré en vertu de la Loi (canadienne) de l'impôt sur le revenu.

Facteur d'équivalence pour services passés (FESP) - Il faut calculé le facteur d'équivalence à l'égard de toute option exercée pour du service postérieur à 1989. Lorsque l'Agence du revenu du Canada n'approuve pas le FESP, l'option sera annulée.

Versements mensuels - Si vous choisissez de payer votre service accompagné d'option par voie de versements mensuels, veuillez prendre note que des intérêts ainsi que des frais d'assurance-vie s'appliqueront et seront inclus dans le coût. Le premier paiement est dû à la fin du mois au cours duquel l'option est reçue par Travax publics et Services gouvernementaux Canada. S'il y a un délai à initier le paiement mensuel, le montant pourrait être en souffrance (partiellement ou totalement). Dans ce cas, il sera nécessaire d'augmenter le paiement mensuel pour combler le montant en souffrance souffrance.

Veuillez noter que des renseignements additionnels pourraient s'appliquer spécifiquement à votre situation.

Le site de la pension et des avantages sociaux (www.pensionetavantages.gc.ca) est une excellente source d'information sur les rachats de service. Nous vous recommandons de le consulter avant la signature du présent accord.

INSTRUCTIONS FOR PRINTING

This form MUST be printed on legal size paper (8½" x 14") whenever possible. If your printer cannot print on legal size paper, these instructions must be followed in order to print on letter size paper (8½" x 11"). If these instructions are not followed, the form image may be cut off, and the form will be rejected.

INSTRUCTIONS

- Click on the "**Print**" icon or select "**File**", "**Print**" from the Menu bar.
- The "Print" dialogue box will open.
- Go to the "Page Handling" option box and select "Fit to Printer Margins" from the "Page Scaling" drop down menu.

NOTE: The location of this option may differ from one printer to the other.

- Click "OK" to print the form.

NOTE: If your printer is capable of printing on legal size paper, make sure that the proper paper size (legal) is selected in the "Print" dialogue box. If not, select the paper size manually.

INSTRUCTIONS POUR L'IMPRESSION

Ce formulaire DOIT être imprimé sur du papier grand format (8½" x 14") si possible. Si votre imprimante n'a pas la capacité d'imprimer sur du papier grand format, veuillez suivre les instructions ci-dessous afin d'imprimer sur du papier format lettre (8½" x 11"). Si vous ne suivez pas ces instructions, l'image du formulaire pourrait être coupée, et le formulaire sera rejeté.

INSTRUCTIONS

- Cliquer sur l'icône « **Imprimer** » ou, à partir de la barre de menus, choisir « **Fichier** », « **Imprimer** ».
- La boîte de dialogue « Imprimante » s'ouvrira.
- Trouver la case d'option « Gestion de la page » et sélectionner l'option « Réduire selon marge de l'imprimante » du menu déroulant « Mise à l'échelle ».

NOTA : L'endroit où se situe cette option peut varier d'une imprimante à l'autre.

- Cliquer sur « OK » pour imprimer le formulaire.

NOTA : Si votre imprimante a la capacité d'imprimer sur du papier grand format, assurez-vous que le bon format de papier (grand format) est sélectionné dans la boîte de dialogue. Sinon, sélectionner le format manuellement.

Public Works and Government Services Canada

Public Service Superannuation Act Administration

Administration de la Loi sur la pension de la fonction publique

ELECTION FORM FOR TRANSFER VALUE SERVICE FORMULAIRE POUR OPTION DE RACHAT DE SERVICE VISÉ PAR UNE VALEUR DE TRANSFERT

Read in	structions carefully before	completi	าต	Lire les	instructions att	entivement av	ant de remplir				
	To be completed by the perso forward all copies to the conti	nnel office			- Doit être remplie parvenir le tout	e par le bureau d		suite, faire			
Departm	ent - Ministère	Branch o	or Service - Direction ou	Service	PRI - CIDP	PRI - CIDP Superannuation No. N° de pension de retraite					
Address of Personnel Office - Adresse du bureau du personnel					Telephone No	N° de téléphone	Facsimile No	N° de télécopieur			
					Pay Office Bur. de paye	Dept Min.	PL No N° LP	Date Mailed Posté le Y-A M D-J			
Part B -	To be completed by the contri forward remaining copies by a personnel office or to the Sup Transition and Client Services	egistered erannuation	mail to your	Partie B	recommandé à	es autres exempl votre bureau du traite, Regroupe	(conserver l'exe laires par courrie personnel ou au ment des pensio	er u Secteur des			
Surname	e - Nom		Given Name(s) - Prén	om(s)		Date of Birth - D	Date de naissance M D-J	e Sex - Sexe			
Complet	e Home Address - Adresse compl	ète du don	nicile		Telephone No Home - Domicile :	N° de téléphone	Work - Travail :				
					Date Mailed Posté le	Y-A M	D-J				
I hereby service.	elect to pay to reinstate the full pe	eriod(s) of r	•		choisis de rétablir e une valeur de tran		les periode(s) de	service visée(s)			
	elect to pay to reinstate a portion nding to the amount of:	of my trans			choisis de rétablir u	ıniquement la par	tie du service qui	correspond :			
\$ and	and/or the following days	period of s	ervice: years		ine somme de de jou		ou à une période	de années			
Sector v	The Superannuation, Pension T vill only reinstate the most rece corresponding to the amount re	nt period(s		de: péi	MARQUE : Le Ser s pensions et Serv riodes de service l rsée.	rices à la clientè	le ne rétablira qu	ie la où les			
IMPORT page.	ANT: See note 4 "PAYMENT ME	ETHOD" o	n the instructions		IMPORTANT : Voir la remarque 4 « MODE DE PAIEMENT » à la page des directives.						
AGREEI	MENT			CO	NVENTION						
sum pay reinstate	elect to pay to reinstate past trans ment. If the amount received is le the full previous transfer value se f the service will be reinstated.	ss than the	full cost required to	ser infe par	Je m'engage par la présente à verser une somme forfaitaire pour rétablir le service antérieur visé par une valeur de transfert. Si le montant versé est inférieur au coût total demandé pour racheter tout le service antérieur visé par une valeur de transfert, j'accepte que seulement une partie du service soit rétablie.						
	and that if the lump sum paid is g a refund will be made.	reater than	the contribution		Je comprends que si je verse une somme forfaitaire supérieure à la cotisation demandée, un remboursement sera fait.						
Signatur	e of Contributor - Signature du co	isant				Election	n Date - Date d'ex Y-A M	kercise de l'option D-J			
Part C -	To be completed by the perso and send copy 1 to the Supera and Client Services Sector, P. N.B. E4P 9B4	annuation	Pension Transition	Partie C	 Doit être remplie l'exemplaire 2 et Pensions de retr la clientèle, C.P. 	envoyer l'exem raite, Regrouper	plaire 1 au Secte nent des pension	eur des			
Date of F Date de	Receipt Y-A M réception	D-J	Registration No. N° d'inscription			Initials Initiales					
PWGSC-	TPSGC 2005 (04/2005) 1 - Supe	rannuatio	n. Pension Transition	and	2-	Personnel Offic	ce 3-	Contributor			

ELECTION FORM FOR TRANSFER VALUE SERVICE

Provision of the information requested on this document is voluntary. This information is being collected for the purpose of the administration of the *Public Service Superannuation Act* (PSSA) and is essential to making a decision directly affecting you. This information will be stored in Personal Information Bank number PWGSC PCE 702. It is protected from disclosure to unauthorized persons or agencies pursuant to the provisions of the *Privacy Act*. Under the Act you have the right to request access to your personal information, held by a federal government institution, and to request corrections should you believe the information contains errors or omissions.

Instructions to the Contributor

1. Completion of Form

Care should be taken when completing this form since, under most circumstances, an election is a binding, irrevocable agreement. Please ensure that the dates of the service which you enter are complete and accurate. If you have more than one transfer value option, then the most recent transfer value must be purchased in its entirety first.

2. Forwarding of Form

If you are a new contributor, you must make your election within one year from the date of issue of the "Notification of Contributory Status" (PWGSC-TPSGC 2018) that you have received.

If you are already a contributor prior to the effective date of the new transfer value reinstatement regulations, the completed election form must be forwarded within one year of that date.

The completed election form must be forwarded within the appropriate time outlined above, to your personnel office or to the Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector at the following address:

Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector P.O. Box 5010 Shediac, N.B. F4P 9B4

Use of registered mail is recommended, however, you may also hand deliver it to your personnel office. If sent by registered mail, the receipt of registration should be kept for your records. The date on which this form is mailed must be indicated in the space provided in Part "B".

3. Validation of Election

Medica

An election for reinstatement of transfer value service must be validated by a medical examination. You must undergo an examination within 90 days prior to or 6 months after making the election. The required medical forms to be completed by your physician should be forwarded to the Regional Medical Services Office (Health Canada) as indicated on the medical forms.

4. Payment Method

Only payments received within 90 days of the date the election is received by the Minister will be accepted and used to calculate the pensionable service that can be reinstated.

5. Past Service Pension Adjustment (PSPA)

A PSPA must be reported to the Canada Revenue Agency (CRA) for all elections in respect of post-1989 service. Where CRA does not approve the PSPA, the election will be declared invalid.

6. Inquiries

If you require further information on the completion of the "Election Form for Transfer Value Service", please contact the Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector, at 1 800 883-1411.

Instructions to the Personnel Office and to the Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector

The date of receipt, registration number and initials must be recorded in the space provided in Part "C".

Copy 1 of this form, with the employee's original signature, must be forwarded to the Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector, immediately upon receipt by the personnel office.

FORMULAIRE POUR OPTION DE RACHAT DE SERVICE VISÉ PAR UNE VALEUR DE TRANSFERT

La communication des renseignements demandés dans ce document est facultative. Ces renseignements sont recueillis aux fins de l'administration de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP) et sont essentiels pour prendre une décision qui vous concerne directement. Ces renseignements seront versés au fichier de renseignements personnels numéro TPSGC PCE 702. Ils sont protégés contre toute divulgation à des personnes ou à des organismes non autorisés, conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Aux termes de ladite loi, vous avez le droit de vous faire communiquer les renseignements personnels vous concernant qui sont conservés par une institution du gouvernement fédéral et de demander des corrections ou des modifications si, selon vous, ils sont erronés ou incomplets.

Directives à l'intention du cotisant

1. Comment remplir le formulaire

Il faut remplir le formulaire avec grand soin, car, dans la plupart des cas, l'option exercée est considérée comme étant une entente exécutoire et irrévocable. Veuillez vous assurer que les dates des périodes de service inscrites soient complètes et exactes. Si vous avez reçu plusieurs prestations de valeur de transfert, vous devrez en premier racheter entièrement le service qui correspond à la plus récente prestation de valeur de transfert.

2. Transmission du formulaire

Si vous êtes un nouveau cotisant, vous devez exercer votre option dans l'année qui suit la date d'émission de l'avis intitulé « Notification concernant le statut de cotisant » (PWGSC-TPSGC 2018) que vous avez reçu.

Si vous étiez cotisant avant la date d'entrée en vigueur des nouveaux règlements concernant le rachat de service visé par une valeur de transfert, le présent formulaire dûment rempli doit être envoyé au plus tard dans un délai d'un an à compter de ladite date d'entrée en vigueur.

Le formulaire dûment rempli doit être envoyé, dans le délai d'un an qui s'applique à votre cas, à votre bureau du personnel ou au Secteur des Pensions de retraite, Regroupement des pensions et Services à la clientèle, à l'adresse suivante :

Secteur des Pensions de retraite, Regroupement des pensions et Services à la clientèle C.P. 5010 Shediac (N.-B.) F4P 9R4

Il est conseillé d'envoyer le formulaire par courrier recommandé. Toutefois, vous pouvez le remettre en main propre à votre bureau du personnel. Si vous l'envoyez par courrier recommandé, vous devriez conserver le reçu remis par la poste. La date à laquelle le présent formulaire est posté doit être inscrite dans la case prévue à cet effet dans la partie « B ».

3. Validation de l'option

Examen médical

Pour valider l'option de rachat de service visé par une valeur de transfert, vous devez subir un examen médical dans les 90 jours qui précèdent la date d'exercice de l'option ou dans les 6 mois qui suivent cette date. Les formulaires à remplir par votre médecin doivent être envoyés au bureau régional des services médicaux (Santé Canada) comme indiqué sur les formulaires d'examen médical.

4. Mode de paiement

Seuls les paiements reçus dans les 90 jours suivant la date à laquelle le ministre reçoit l'option seront acceptés et serviront à calculer la période de service ouvrant droit à pension rachetée par le cotisant.

5. Facteur d'équivalence pour services passés (FESP)

Il faut indiquer à l'Agence du revenu du Canada (ARC) le facteur d'équivalence à l'égard de toute option exercée se rapportant à une période de service postérieure à 1989. Si l'ARC n'approuve pas le FESP, l'option sera déclarée invalide.

6. Renseignements

Pour toute demande d'information supplémentaire pour remplir le « Formulaire pour option de rachat de service visé par une valeur de transfert », veuillez vous adresser au Secteur des Pensions de retraite, Regroupement des pensions et Services à la clientèle, au 1 800 883-1411.

Directives à l'intention du bureau du personnel et du Secteur des Pensions de retraite, Regroupement des pensions et Services à la clientèle

La date de réception, le numéro d'inscription et les initiales doivent être inscrits dans les cases prévues à cette fin dans la partie « C ».

L'exemplaire 1 du formulaire (l'original signé par l'employé) doit être envoyé au Secteur des Pensions de retraite, Regroupement des pensions et Services à la clientèle, dès sa réception par le bureau du personnel.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Protected "B" when completed Protégé « B » lorsque rempli

Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector Secteur des Pensions de retraite, Regroupement des Pensions et Services à la clientèle

PENSIONABLE EMPLOYMENT QUESTIONNAIRE QUESTIONNAIRE RELATIF À UN EMPLOI OUVRANT DROIT À PENSION

Provision of the information requested on this document is voluntary. This information is being collected for the purpose of the *Public Service Superannuation Act* (PSSA) and is essential to making a decision directly affecting you. Refusal to respond may prevent you from electing to count under the PSSA, a period of prior pensionable service with an outside employer. This information will be stored in Personal Information Bank number PWGSC PCE 702. It is protected from disclosure to unauthorized persons/agencies pursuant to the provisions of the *Privacy Act*. Under the Act you have the right to request access to your personal information held by a federal government institution and to request corrections should you believe the information contains errors or omissions. Personal information that you provide about another individual may be accessible to that person under the *Privacy Act*.

La communication des renseignements demandés dans ce document est facultative. Ces renseignements sont recueillis aux fins de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP) et sont essentiels pour prendre une décision qui vous concerne directement. Un refus de répondre pourrait vous priver d'exercer une option de rachat en vertu de la LPFP pour une période de service antérieur ouvrant droit à pension avec un employeur à l'extérieur de la fonction publique. Ces renseignements seront versés au fichier de renseignements personnels numéro TPSGC PCE 702. Ils sont protégés contre toute divulgation à des personnes ou à des organismes non autorisés, conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Aux termes de ladite loi, vous avez le droit de vous faire communiquer les renseignements personnels vous concernant et conservés par une institution du gouvernement fédéral et de demander des corrections si, selon vous, ils sont erronés ou incomplets. Les renseignements personnels que vous fournissez au sujet d'une autre personne peuveunt être communiqués à celle-ci en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

that person under the <i>Privacy Act</i> .	par une institution du gouvernement fédéral et de demander des corrections si, selon vous, ils sont erronés ou incomplets. Les renseignements personnels que vous fournissez au sujet d'une autre personne peuvent être communiqués à celle-ci en vertu de la <i>Loi sur la protection des renseignem</i> personnels.							
To: (name and address of employer outside the public service) Au : (nom et adresse de l'employeur à l'extérieur de la fonction publique)	Transition and Client Services Regroup	(N-B)						
Under the <i>Public Service Superannuation Act</i> , an employee may elect to count as pensionable service any qualifying period of employment with your organization; which could have been counted, upon becoming a member of your pension plan.	Selon la Loi sur la pension de la fonction publique, un employé peut choisir de compter comme service ouvrant droit à pension toute période d'emploi avec votre organisme qu'il aurait pu compter en devenant participant à votre régime de pension.							
Forward this form to your pension plan administrator if pension records are not held in your office.	Remettre ce formulaire à l'administrateur du rég bureau ne conserve pas les dossiers de pension							
1. Release Authorization of the Employee - Formulaire d'								
Name of Employee (include maiden name, if applicable) Nom de l'employé (inclure le nom de jeune fille, s'il y a lieu)	Period of Employment - Période d'emploi							
	From Y-A M D-J To Au	Y-A M D-J						
Employment Location - Lieu d'emploi Date of Birth - Date de naissance Y-A M D-J	l '	annuation Number ro de pension de retraite						
I hereby authorize for release to the Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector of Public Works and Government Services Canada, any information requested by this form regarding the time, duration and pensionable status of my former employment with your organization. I also authorize the release of information held by the pension plan administrator.	Je vous autorise par la présente à divulguer au le retraite, Regroupement des pensions et Services publics et Services gouvernementaux Canada, le dans le présent formulaire concernant la date et antérieur avec votre organisme et le fait qu'il our J'autorise aussi la divulgation des renseignemer l'administrateur du régime de pension.	s à la clientèle de Travaux es renseignements demandés la durée de mon emploi vrait droit à pension ou non.						
Signature of Employee - Signature de l'employé Date Y-A M D-J		one No. (office) éléphone (bureau)						
2. Particulars of Employment - Détails relatifs à l'emploi								
Y-A M D-J Date of Commencement Date du début de l'emploi	Y-A Date of Termination Date de la cessation d'emploi	M D-J						
 Was this person subject to your pension fund or plan during his employme Cette personne était-elle assujettie à votre caisse de retraite ou à votre réglement de la communication de la communica	nt? gime de pension pendant sa période d'emploi?							
A Defined Benefit Plan Un régime à prestations déterminées Un régime à co Other (specify) Autre (préciser)	nase Plan tisations déterminées							
(b) In addition, please advise if your pension plan is registered under the De plus, veuillez nous aviser si votre régime de pension est reconnu e	Canadian <i>Income Tax Act.</i> n vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> du Cana	da.						
If yes, please indicate the registration date and number.								
Si oui, veuillez préciser la date et le numéro d'inscription.	Devictorian Number							
Registration Date Date d'inscription	Registration Number Numéro d'inscription							
State the official title of your pension plan. Donner le titre officiel de votre régime de pension.								
4. Insert the exact dates of employment and pensionable service credit or benefit purposes under your pension plan in effect at the date this employee terminated his employment. Include any qualifying periods purchased or automatically credited (i.e. without cost to the employee) on becoming a member of your pension plan.	Veuillez insérer les dates exactes de la période ouvrant droit à pension ou à des prestations en pension de retraite qui était en vigueur à la date cet employé. Inclure toute période d'admissibilite automatiquement portée au crédit de l'employé quand il devient participant à votre régime.	vertu de votre régime de de cessation d'emploi de é qui est achetée ou						
Y-A M D-J Y-A M	Years - Années Mor	nths - Mois Days - Jours						

Au

3. Particulars	of Pension Benefits or	Se	epa	ratio	n ·	- Déta	ils s	sur les	pr	estat	ions de pension au me	oment de la cessation	
A. Upon separation Au moment de	A. Upon separation, what type of benefit was the employee paid under your pension plan? Au moment de la cessation d'emploi, quel genre de prestation l'employé a-t-il touché au titre de votre régime de pension?												
If you check (a) Si vous avez co	If you check (a), (b) or (c), please complete section "C" and "D" below. Si vous avez coché (a), (b) ou (c), veuillez remplir les sections « C » et « D » ci-dessous.												
	n of Contributions coursement de (b)			nmut eur de				(c)			Benefit (specify type) restation (précisez le genre)		
	issued for (a), (b) or (c) ent pour (a), (b) ou (c)	Y-A	N N	1 D	-J								
			e Da ter d			Y-A	М	D-J					
(e) Gove Rente			et No ontra							Un Ass	derwritten by Government An suré par la Direction des rente	nuities Çontract Branch es sur l'État	
If any portion of the Si une partie de la	ne benefit remains to the emply prestation est toujours au c	ploy rédi	/ee's it de	crec l'em	lit, p ploy	olease co vé, veuill	mpl ez re	lete sec emplir la	tion a se	B belo	ow. B ci-après.		
B. Was the emplo L'employé avai	oyee entitled to more than one it-il droit à plus d'un genre de p	type rest	of b	enefi ns?	it?	☐ Ye			No Non	Inc	dicate the period of service rel diquer la période de service co prestations.	ated to each benefit. orrespondant à chaque type	
Benefit Type	s - Genre de prestations					ock-in		Transf Transf			Period of Service	Période de service	
1.	<u>'</u>	+		Yes	locaç	¬ No	┝	Yes	$\overline{}$	No No	Y-A M D-J	Y-A M D-J	
2.		╫	H	Oui Yes	늗	Non No	╠	Yes	\vdash	Non No			
3.		Τi		Oui Yes Oui	F	Non Non Non	╠	Yes Oui	T	Non Non			
C. If the benefit was in a prestation RRSP REER Registered Pension Régime de pension	ras a type described in 3A(a), (n était d'un genre décrit en 3A(n Plan (RPP):	a), (l Defi	b) ou ined	ı (c), Bene	a-t-∈ efit	ansferred elle été tra	to: ansfe	érée à u	in :	Money Cotisa	y Purchase ations déterminées		
Other (sp	ecify)			J.1.0 G	010			_		001100			
What amount of the	e total sum transferred, was in	resp	pect	of po	st 19	989 servi	ce?				Г		
Quelle partie du mo	ontant total transféré correspor	ndait	tà u	ne pé	ériod	e de serv	rice ı	rendu ap	orès	1989 ?	?		
D. State the pens Indiquer les ga	ionable earnings and pension i ins ouvrant droit à pension et l	adju es fa	ıstme acte	ent ar urs d'	nour équi	nts for po valence	st 19 oour	989 serv le servi	rice. ce re	endu ap	près 1989.		
Year Année	Pensionable Earnings Gains ouvrant droit à pension				PSF FES				ear nnée		Pensionable Earnings PA / PS Gains ouvrant droit à pension FE / FE		
							_						
							+						
							+						
							+						
4. Plan Inform	lation - Renseignemer	nts	sur	· le r	égi	ime							
employee, except a Veuillez noter que v l'employé, sauf en d	is section requests general info as to the provisions of the plan yous devez fournir des renseig ce qui a trait aux dispositions o	in e nem lu ré	ffect nents gime	at the s sur v	e tim votre vigue	ne his par e régime eur au mo	ticip de p omer	ation un ension on nt où l'er	der g dans mplo	your pl la prés yé a ce	lan ceased. sente section. Ces questions essé d'y participer.		
	e ceased to be a participant, di a cessé de cotiser, le régime d												
the employer?	e or in part as a result of contri					Yes Oui		No No	n	par l	provient entièrement ou en pa l'employeur ?	. ,	
is related in amoun person to whom it is	t to the period of service count s payable?	able	by t	he		Yes Oui		No No		dont béné	t le montant correspond à la p éficiaire peut faire compter ?	ériode de service que le	
	ments during the lifetime of the pension plan so provides?	rec	cipier	nt		Yes Oui		No No		béné	est payable par versement po éficiaire et après son décès si ⁄oit ainsi ?		
	n - Attestation												
The information pro Les renseignement	ovided in this questionnaire is c s fournis dans le présent ques	ertif tionr	fied t naire	o be sont	corre	ect. tifiés conf	orm	es.					
A	Signing Officer									_ (_		Doto	
Authorized Signature de	Signing Officer e l'agent autorisé				Tit	le - Titre)				Telephone No. N° de téléphone	Date (Y-A M D-J)	

Public Works and Government Services Canada

Superannuation, Pension Transition and Client Services Sector

Public Service Superannuation Act Administration Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Secteur des Pensions de retraite, Regroupement des pensions et Services à la clientèle

Administration de la Loi sur la pension de la fonction publique

ELECTION TO SURRENDER BENEFITS

Payable under the Canadian Forces Superannuation Act (CFSA) or the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act (RCMPSA).

Note: To be completed by recipients of monthly pensions or by persons who have not received or are not entitled to receive a return of CFSA or RCMPSA contributions.

Provision of the information requested on this document is voluntary. This information is being collected for the purpose of the administration of the *Public Service Superannuation Act* (PSSA) and is essential to making a decision directly affecting you. Refusal to respond may result in you not surrendering your benefits under the *Canadian Forces Superannuation Act* (CFSA) or the *Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act* (RCMPSA). This information will be stored in Personal Information Bank number PWGSC PCE 702. It is protected from disclosure to unauthorized persons or agencies pursuant to the provisions of the *Privacy Act*. Under the Act you have the right to request access to your personal information, held by a federal government institution, and to request corrections should you believe the information contains errors or omissions. Personal information that you provide about another individual may be accessible to that person under the *Privacy Act*.

RENONCIATION AUX PRESTATIONS

Payables aux termes de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (LPRFC) ou de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (LPRGRC).

Remarque : À être rempli par les bénéficiaires de pensions mensuelles ou par des personnes qui n'ont pas reçu le remboursement de leurs cotisations à la LPRFC ou à la LPRGRC ou qui n'y sont pas admissibles.

Protected "B" when completed

Protégé « B » lorsque rempli

La communication des renseignements demandés dans ce document est facultative. Ces renseignements sont recueillis aux fins de l'administration de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP) et sont essentiels pour rendre une décision qui vous touche directement. Un refus de répondre pourrait vous empêcher de renoncer à votre prestation en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (LPRFC) ou de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (LPRGRC). Ces renseignements seront versés au fichier de renseignements personnels numéro TPSGC PCE 702. Ils sont protégés contre toute divulgation à des personnes ou à des organismes non autorisés, conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Aux termes de ladite loi, vous avez le droit de vous faire communiquer les renseignements personnels vous concernant et qui sont conservés par une institution du gouvernement fédéral et de demander des corrections si, selon vous, ils sont erronés ou incomplets. Les renseignements personnels que vous fournissez au sujet d'une autre personne peuvent être communiqués à celle-ci en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

A - À ÊTRE REMPLI PAR LE BUREAU DU PERSONNEL (lorsque rempli, faire parvenir tous les exemplaires au cotisant)									
Fa	mily Name - Nom de famille	Given Name(s) - Pr			CF or RCMP S N° de pension	Superannuation	า No.	a GRC	
Со	implete Home Address - Adresse complète d	u domicile			PRI - CIDP		Superannu N° de pens	uation No. sion de retraite	
De	epartment - Ministère	Branch or Service - Dire	ection o	u Service	Pay Office Bureau de paye	Dept Min.	PL No. N° LP	Employee No. N° de l'employé	
Ad	dress of Personnel Office - Adresse du bure			•		Tel. No N	√° de tél.		
Na	ime and Address of Pay Office - Nom et adre								
В	TO BE COMPLETED BY THE CONT À ÊTRE REMPLI PAR LE COTISAN	RIBUTOR (when complet T (lorsque rempli, conserve	ted, reta r l'exem	ain copy 4 and for oplaire 4 et envoy	ward the remaining er les autres exem	g copies to:) plaires à la :)			
Pul	blic Works and Government Travaux publi rvices Canada gouvernemer	services de pension de retrait cs et Services taux Canada	е	Pension Services Public Works and Services Canada	I Government	Travaux publ gouverneme	s services de p lics et Services ntaux Canada		
	Ottawa, Canada K1A 0S5		OR OU			ra, Canada 1A 0S5			
		de la Division des services des Forces canadiennes		Attention: Spec Division - RCM	cialized Services P	À l'attention spécialisés		n des services	
1.	I hereby elect, pursuant to Subsection 39(6 Superannuation Act, to surrender the annu pension to which I am entitled under the			Loi sur la p	ente, je choisis c ension de la fond annuelle ou pensi	tion publique o	de renoncer	à toute rente,	
		Forces Superannuation Act & Pension Continuation Act		Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes Loi sur la continuation de la pension des services de défense					
	Royal Canadian Mounted I Royal Canadian Mounted Police	Police Superannuation Act Pension Continuation Act		Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie Royale du Canada Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie Royale du Canada					
2.	I further elect to pay for the period of service pension purposes under the above Act(s).	e that was countable for			en outre de payer vrant droit à pens				
	In a lump-sum, by transfer to the Public Service F contributions to my credit under the applicable Acauthorize).			Par somme globale, par le virement à la Caisse de retraite de la fonction publique des cotisations à mon crédit conformément à la loi pertinente (vir que j'autorise par la présente).					
	In a lump-sum, by cheque or money order (enclor Receiver General for Canada, in the sum of	sed), payable to the		Par somme globale versée par chèque ou par mandat (ci-joint) à l'ordre de receveur général du Canada, au montant de					
	In monthly installments to be deducted from my s the provisions of the <i>Public Service Superannuat</i> .	•			ents mensuels à être de la <i>Loi sur la pen</i>			conformément aux	
3.	I further elect to pay the amount required (i Subsection 39(7) of the <i>Public Service Sup</i> pension repayment, in the following manner	erannuation Act as		39(7) de la	en outre de payer <i>Loi sur la pensio</i> ment de pension,	n de la fonctio	n publique, c	comme	
	by lump-sum of (enclosed order payable to the Receiver General for Canada	is a cheque or money a), or		par somme g l'ordre du re	globale de ceveur général du C	Canada), ou	(ci-joint un che	èque ou mandat à	
	by monthly installments over years to be salary in accordance with the provisions of the Posuperannuation Act.			par versements mensuels durant une période de ans à être prélev mon traitement conformément aux dispositions de la Loi sur la pension de la fonction publique.					
Sig	gned at - Signé à			Witness - Tém	oin				
						Signature			
—	ta decret	in the const		Contributor - C	otisant				
Th Ce		in the year de l'année							

Signature

TRANSFERT DIRECT SELON LE PARAGRAPHE 146.3(14.1) OU L'ALINÉA 146(16)a) OU 146.3(2)e)

Remplissez ce formulaire (en lettres moulées) pour enregistrer un transfert direct. Cochez les cases appropriées et lisez les instructions et les définitions au verso. Les renvois législatifs sont tirés de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Partie I – Rentier									
Nom de famille		Prénom et initiales			Numéro d'assurance sociale				
Adresse					Numéro de téléphone				
Section A – Transfert provenant d'u	ın REER ou d'un	FERR	Numéro et nom du						
Je suis le rentier du régime enregis	tré d'épargne-retrait	te (REER).	Numéro et nom du régime individuel						
Je suis le rentier du fonds enregistr	aite (FERR).	Numéro et nom du fonds individuel							
Nom de l'émetteur du REER ou du FERR		Adresse							
Section B – Montant à transférer									
☐ Je demande le transfert : ☐ de tou	tant la totalité ou un ens.	e partie des biens	de mon REER non échu qu	ui est mentionne	é à la section A. Je demande ce				
somme forfaitaire de	\$, représ				à la section A. Je demande ce				
transfert : en argent ou en bie		DD4							
Section C – Identification du REER, Je demande le transfert du REER r		-		3					
Je demande le transfert du REER of dans mon FERR.	ou du FERR mentio	nné ci-dessus	Numéro et nom du fonds individuel						
Je demande le transfert du REER of dans mon compte de participant au			Numéro d'agrément de l'Agence et nom du régime						
Nom de l'émetteur du REER ou du FERR, ou de			Adresse						
Date Signa	ture du rentier			<u> </u>					
Signal Signal	nare da remiei			ou	Voir lettre ci-jointe				
Partie II – Cessionnaire				•					
Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lorsque nous recevrons les biens, nous les porterons au crédit du rentier ou du participant du régime ou du fonds mentionné à la section C de la partie I. Si le régime ou le fonds est un REER ou un FERR conforme à un modèle, il sera conforme au modèle suivant : Nous vérifierons l'identification du régime ou du fonds figurant à la section C de la partie I et, s'il y a lieu, nous ajouterons ou corrigerons des renseignements. Numéro et nom du modèle de régime ou de fonds									
2. Le régime ou le fonds est enregistré ou	agréé selon la <i>Loi</i> o	de l'impôt sur le re	venu, sinon nous en demar	nderons l'enregi	strement ou l'agrément selon les				
circulaires d'information 72-22 et 78-18. Nom du cessionnaire	•				Date				
Signature de la personne autorisée			Titre ou fonction						
Partie III – Cédant (N'émettez pas de	feuillet T4RSP n	i de feuillet T4RI	F pour le montant transf	éré.)					
Nous avons transférésection C de la partie I. Si des biens so au rentier pour l'année.									
2. Le FERR du cédant est-il un « FERR a			o?		Oui Non Sans objet				
L'époux ou conjoint de fait du rentier a-f Le FERR comprend-il des montants tra	=		conjoint de fait du rentier a	cotisé?	Oui Non Sans objet Oui Sons objet				
Époux ou conjoint de fait No	m de famille		Prénom		Numéro d'assurance sociale				
Le cessionnaire doit continuer d'adminis ou une loi provinciale sur les normes de Dans certaines provinces, les fonds de	e prestation de pens	ion (indiquez la loi)		ns des FERR immobilisés.				
J'atteste que les renseignements fournis d	ans ce formulaire s	ont exacts et comp	olets.		Sans objet				
Nom du cédant					Date				
Signature de la personne autorisée			Titre ou fonction						
Partie IV - Réception par le cession	naire (N'émettez	pas de reçu d'in	npôt pour le montant tran	nsféré.)					
Nous avons reçu S	\$ que nous devons	transférer et admir	nistrer selon les instructions	s de la partie I e	t, s'il y a lieu, de la partie III.				
Nom du cessionnaire					Date				
Signature de la personne autorisée			Titre ou fonction						





TRANSFERT DIRECT SELON LE PARAGRAPHE 146.3(14.1) OU L'ALINÉA 146(16)a) OU 146.3(2)e)

Remplissez ce formulaire (en lettres moulées) pour enregistrer un transfert direct. Cochez les cases appropriées et lisez les instructions et les définitions au verso. Les renvois législatifs sont tirés de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Partie I – Rentier									
Nom de famille	Prénom et initiales			Numéro d'as	surance social	le I , ,			
Adresse				Numéro de t	éléphone				
0.4. 4. T									
Section A – Transfert provenant d'un REER ou d'un		Numéro et nom du							
Je suis le rentier du régime enregistré d'épargne-retrai		régime individuel Numéro et nom du							
Je suis le rentier du fonds enregistré de revenu de retri Nom de l'émetteur du REER ou du FERR	aite (FERR).	fonds individuel Adresse							
Section B – Montant à transférer									
Je demande le transfert : □ de tous les biens, □ de la somme forfaitaire de\$ ou □ depaiements de\$, représentant la totalité ou une partie des biens de mon REER non échu qui est mentionné à la section A. Je demande ce transfert : □ en argent ou □ en biens. Je demande le transfert (sauf un montant suffisant pour que je puisse recevoir le montant minimum cette année) : □ de tous les biens ou □ de la									
somme forfaitaire de\$, représ transfert : en argent ouen biens.									
-	DDA august la	s fanda aant transféréa							
Section C – Identification du REER, du FERR ou du Je demande le transfert du REER mentionné ci-dessus	-								
Je demande le transfert du REER ou du FERR mentio dans mon FERR.	nné ci-dessus	Numéro et nom du fonds individuel							
Je demande le transfert du REER ou du FERR mentio dans mon compte de participant au régime de pension		Numéro d'agrément de l'Agence et nom du régime							
Nom de l'émetteur du REER ou du FERR, ou de l'administrateur du RP.	A	Adresse							
Date Signature du rentier									
			ou	Voir	lettre ci-jointe	е			
Partie II – Cessionnaire									
Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lor	saue nous recevro	ns les biens, nous les porter	rons au crédit du	rentier ou d	u participant	du réaime			
ou du fonds mentionné à la section C de la partie I. Si le ré									
suivant :	Nous vérifie	erons l'identification du régin	ne ou du fonds fi	gurant à la s	ection C de	la partie I			
		eu, nous ajouterons ou corri				•			
Numéro et nom du modèle de régime ou de fonds	do l'impât que la ra	vanu sinan naus an daman	darana l'annagiat	romont ou l'a	aráment cel	lon lon			
 Le régime ou le fonds est enregistré ou agréé selon la Loi circulaires d'information 72-22 et 78-18. 	de rimpot sur le re	<i>venu,</i> sinon nous en demand	uerons renregist	rement ou ra	agrement ser	onies			
Nom du cessionnaire				Date					
Signature de la personne autorisée		Titre ou fonction							
Partie III – Cédant (N'émettez pas de feuillet T4RSP n	i de feuillet T4RI	F nour le montant transfé	áré)						
•		•	,						
 Nous avons transféré\$ du REER of section C de la partie I. Si des biens sont transférés d'un F au rentier pour l'année. 									
2. Le FERR du cédant est-il un « FERR admissible » selon la	définition au verso	o?		Oui N	Non 🔲 Sar	ns objet			
3. L'époux ou conjoint de fait du rentier a-t-il déjà cotisé au Rl	EER?			Oui 🔲 N	Non 🗌 Sar	ns objet			
4. Le FERR comprend-il des montants transférés d'un REER	auquel l'époux ou	conjoint de fait du rentier a	cotisé?	Oui N	Non Sar	ns objet			
Époux ou conjoint de fait Nom de famille		Prénom		Numéro d'ass	surance sociale	, , ,			
Le cessionnaire doit continuer d'administrer les	\$ com	nme montant immobilisé, sel	lon la <i>Loi sur les</i>	normes de l	prestation de	pension			
ou une loi provinciale sur les normes de prestation de pens	sion (indiquez la loi)							
Dans certaines provinces, les fonds de pension et les fond	s provenant de RE	ER immobilisés peuvent être	e transférés dan	s des FERR					
J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire s	ont exacts et comp	plets.			Sar	ns objet			
Nom du cédant				Date					
Signature de la personne autorisée		Titre ou fonction							
Partie IV - Réception par le cessionnaire (N'émettez	pas de reçu d'in	npôt pour le montant tran	sféré.)						
Nous avons reçu \$ que nous devons	transférer et admir	nistrer selon les instructions	de la partie I et,	s'il y a lieu, d	de la partie II	II.			
Nom du cessionnaire				Date					
Signature de la personne autorisée		Titre ou fonction		<u>I</u>					





TRANSFERT DIRECT SELON LE PARAGRAPHE 146.3(14.1) OU L'ALINÉA 146(16)a) OU 146.3(2)e)

Remplissez ce formulaire (en lettres moulées) pour enregistrer un transfert direct. Cochez les cases appropriées et lisez les instructions et les définitions au verso. Les renvois législatifs sont tirés de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Partie I – Rentier							
Nom de famille	Prénom et initiales			Numéro d'a	ssurance	sociale	;
Adresse				Numéro de	télénhon		
Autose				Numero de	telepriori	5	
Section A – Transfert provenant d'un REER ou d'ur	ı FERR			-1			
Je suis le rentier du régime enregistré d'épargne-retra	ite (REER).	Numéro et nom du régime individuel					
Je suis le rentier du fonds enregistré de revenu de retr	aite (FERR).	Numéro et nom du fonds individuel					
Nom de l'émetteur du REER ou du FERR		Adresse					
Section B – Montant à transférer							
Je demande le transfert : ☐ de tous les biens, ☐ de l	a somme forfaitaire	e de	\$ ou 🗌 de		paien	nents (de
\$, représentant la totalité ou ui	ne partie des biens	de mon REER non échu qu	ıi est mentionné	à la section	A. Je d	emand	le ce
transfert : en argent ou en biens.	ur que le puisse rec	ovoir la mantant minimum	aotto annáo) : [□ do tous lo	o biono d	D	do lo
Je demande le transfert (sauf un montant suffisant poi somme forfaitaire de							
transfert : ☐ en argent ou ☐ en biens.	ornani ano partio i				00 40		, 00
Section C - Identification du REER, du FERR ou du	RPA auquel les	s fonds sont transférés					
Je demande le transfert du REER mentionné ci-dessu	s dans mon REER	. Numéro et nom du régime individuel					
Je demande le transfert du REER ou du FERR mention dans mon FERR.	nné ci-dessus	Numéro et nom du fonds individuel					
Je demande le transfert du REER ou du FERR mention dans mon compte de participant au régime de pension		Numéro d'agrément de l'Agence et nom du régime					
Nom de l'émetteur du REER ou du FERR, ou de l'administrateur du RF	PA PA	Adresse					
Date Signature du rentier							
			ou	Voir	lettre ci	-jointe	
Portio II. Consignative							
Partie II – Cessionnaire 1. Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lor	rsalle nolls recevro	uns les hiens nous les norte	rons au crédit d	u rentier ou	du nartic	rinant (du régime
ou du fonds mentionné à la section C de la partie I. Si le re							
suivant :	Nous vérifie	erons l'identification du régir	ne ou du fonds	figurant à la	section	C de la	a nartie I
		eu, nous ajouterons ou corri				0 00 10	z partio i
Numéro et nom du modèle de régime ou de fonds					. ,		
2. Le régime ou le fonds est enregistré ou agréé selon la <i>Loi</i> circulaires d'information 72-22 et 78-18.	ae rimpot sur ie re	<i>venu,</i> sinon nous en deman	derons renregis	trement ou i	agreme	nt seid	on ies
Nom du cessionnaire				Date			
Signature de la personne autorisée		Titre ou fonction					
Partie III - Cédant (N'émettez pas de feuillet T4RSP r	ni de feuillet T4RI	F pour le montant transfe	éré.)				
section C de la partie I. Si des biens sont transférés d'un F		t mentionné à la section A d e FERR ou dans un RPA, no					
au rentier pour l'année.		-2	_	1 o: \Box	Nas -	J 0	
Le FERR du cédant est-il un « FERR admissible » selon la L'époux ou conjoint de fait du rentier a-t-il déjà cotisé au R		0?	L	= =	Non _		ıs objet ıs objet
4. Le FERR comprend-il des montants transférés d'un REER		conjoint de fait du rentier a	cotisé?		Non		s objet
A Local College		D.C.		Ni		:-!-	
Époux ou conjoint de fait Nom de famille		Prénom		Numéro d'as	ssurance	sociale	
Le cessionnaire doit continuer d'administrer les	\$ com	nme montant immobilisé, se	lon la <i>Loi sur le</i>	s normes de	prestati	on de	pension
ou une loi provinciale sur les normes de prestation de pen	sion (indiquez la loi)					p 01.0.0
Dans certaines provinces, les fonds de pension et les fond	ls provenant de RE	ER immobilisés peuvent êtr	e transférés dar	ns des FERF	R immob	_	
J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire s	sont exacts et comp	olets.				San	ıs objet
Nom du cédant				Date			
Signature de la personne autorisée		Titre ou fonction		1			
Partie IV - Réception par le cessionnaire (N'émettez	z pas de reçu d'in	npôt pour le montant tran	nsféré.)				
		nistrer selon les instructions		s'il y a lieu.	de la pa	artie III	
					po		
Nom du cessionnaire				Date			
Signature de la personne autorisée		Titre ou fonction		1			



Canada Revenue Agency

TRANSFERT DIRECT SELON LE PARAGRAPHE 146.3(14.1) OU L'ALINÉA 146(16)a) OU 146.3(2)e)

Remplissez ce formulaire (en lettres moulées) pour enregistrer un transfert direct. Cochez les cases appropriées et lisez les instructions et les définitions au verso. Les renvois législatifs sont tirés de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Partie I – Rentier					
Nom de famille	Prénom et initiales			Numéro d'assurance sociale	
Adresse				Numéro de téléphone	
Section A – Transfert provenant d'un REER ou d'un	ı FERR			l	
Je suis le rentier du régime enregistré d'épargne-retrai	ite (REER).	Numéro et nom du régime individuel			
Je suis le rentier du fonds enregistré de revenu de retr	aite (FERR).	Numéro et nom du fonds individuel			
Nom de l'émetteur du REER ou du FERR		Adresse			
Section B – Montant à transférer					
Je demande le transfert : ☐ de tous les biens, ☐ de la somme forfaitaire de\$ ou ☐ depaiements de\$, représentant la totalité ou une partie des biens de mon REER non échu qui est mentionné à la section A. Je demande ce transfert : ☐ en argent ou ☐ en biens. ☐ Je demande le transfert (sauf un montant suffisant pour que je puisse recevoir le montant minimum cette année) : ☐ de tous les biens ou ☐ de la somme forfaitaire de\$, représentant une partie des biens de mon FERR qui est mentionné à la section A. Je demande ce					
transfert : en argent ou en biens.					
Section C – Identification du REER, du FERR ou du Je demande le transfert du REER mentionné ci-dessus	-				
Je demande le transfert du REER ou du FERR mentio dans mon FERR.	nné ci-dessus	Numéro et nom du fonds individuel			
Je demande le transfert du REER ou du FERR mentio dans mon compte de participant au régime de pension		Numéro d'agrément de l'Agence et nom du régime			
Nom de l'émetteur du REER ou du FERR, ou de l'administrateur du RP	Ά	Adresse			
Date Signature du rentier			ou	Voir lettre ci-jointe	
Partie II – Cessionnaire					
Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lorsque nous recevrons les biens, nous les porterons au crédit du rentier ou du participant du régime ou du fonds mentionné à la section C de la partie I. Si le régime ou le fonds est un REER ou un FERR conforme à un modèle, il sera conforme au modèle suivant : Nous vérifierons l'identification du régime ou du fonds figurant à la section C de la partie I et, s'il y a lieu, nous ajouterons ou corrigerons des renseignements. Numéro et nom du modèle de régime ou de fonds 2. Le régime ou le fonds est enregistré ou agréé selon la Loi de l'impôt sur le revenu, sinon nous en demanderons l'enregistrement ou l'agrément selon les circulaires d'information 72-22 et 78-18.					
Nom du cessionnaire				Date	
Signature de la personne autorisée		Titre ou fonction			
Partie III – Cédant (N'émettez pas de feuillet T4RSP n	ni de feuillet T4RI	F pour le montant transf	éré.)		
Sus avons transféré\$ du REER ou du FERR qui est mentionné à la section A de la partie I au cessionnaire qui est nommé à la section C de la partie I. Si des biens sont transférés d'un FERR dans un autre FERR ou dans un RPA, nous avons versé ou verserons le montant minimum au rentier pour l'année.					
 Le FERR du cédant est-il un « FERR admissible » selon la définition au verse L'époux ou conjoint de fait du rentier a-t-il déjà cotisé au REER? Le FERR comprend-il des montants transférés d'un REER auquel l'époux ou 			cotisé?	Oui Non Sans objet Oui Sans objet Oui Sans objet Oui Sans objet	
Époux ou conjoint de fait Nom de famille		Prénom		Numéro d'assurance sociale	
Le cessionnaire doit continuer d'administrer les ou une loi provinciale sur les normes de prestation de pens Dans certaines provinces, les fonds de pension et les fonds.	sion (indiquez la loi)		normes de prestation de pension s des FERR immobilisés.	
J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire s	ont exacts et comp	olets.		Sans objet	
Nom du cédant				Date	
Signature de la personne autorisée		Titre ou fonction			
Partie IV – Réception par le cessionnaire (N'émettez pas de reçu d'impôt pour le montant transféré.)					
Nous avons reçu \$ que nous devons transférer et administrer selon les instructions de la partie I et, s'il y a lieu, de la partie III.					
Nom du cessionnaire				Date	
Signature de la personne autorisée		Titre ou fonction		ı	

(You can get this form in English at www.cra.gc.ca/forms or by calling 1-800-959-2221.)



Instructions

Qui peut utiliser ce formulaire?

Émetteur d'un FERR

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct, selon l'alinéa 146.3(2)e), de la totalité ou d'une partie des biens du fonds à l'émetteur d'un autre FERR ayant le même rentier, ou pour enregistrer un transfert direct d'un montant excédentaire d'un FERR dans un autre FERR ayant le même rentier. Depuis le 1^{er} janvier 2004, vous pouvez enregistrer un transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) d'un FERR d'un rentier à une provision à cotisations déterminées d'un RPA auquel le rentier participait avant le transfert.

Émetteur d'un REER non échu

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct, selon l'alinéa 146(16)a), de la totalité ou d'une partie des biens du REER à l'une des personnes suivantes :

- l'émetteur d'un autre REER ayant le même rentier;
- l'émetteur d'un FERR ayant le même rentier;
- l'administrateur d'un régime de pension agréé (RPA), afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime.

Remarque

Vous n'êtes pas tenu d'utiliser ce formulaire. Vous pouvez choisir la méthode d'enregistrement que vous voulez, pourvu que vous (le cédant) fournissiez au cessionnaire tous les renseignements dont il a besoin pour faire le transfert correctement (par exemple, en indiquant si les fonds proviennent d'un régime immobilisé, d'un REER ou d'un FERR au profit de l'époux ou conjoint de fait, ou d'un FERR admissible).

N'utilisez pas ce formulaire pour les transferts suivants :

- transfert direct d'une conversion totale ou partielle d'une rente de REER dans un autre REER ou dans un FERR (utilisez plutôt le formulaire T2030, Transfert direct selon le sous-alinéa 60l)v));
- transfert direct d'un montant excédentaire d'un FERR dans un autre REER (utilisez plutôt le formulaire T2030);
- transfert direct d'un REER ou d'un FERR en raison de la rupture du mariage ou de l'union de fait (utilisez plutôt le formulaire T2220, *Transfert provenant d'un REER ou d'un FERR dans un autre REER ou FERR après rupture du mariage ou de l'union de fait*).

Qui remplit ce formulaire?

Dartio

Le rentier qui demande le transfert remplit et signe la partie I. Il remet ensuite quatre copies du formulaire à l'émetteur du REER ou du FERR ou à l'administrateur du RPA auquel les biens doivent être transférés (le cessionnaire). Si le cessionnaire remplit la partie I pour le rentier, il peut joindre une copie d'une lettre signée par le rentier dans laquelle ce dernier demande le transfert direct. Cette lettre tient lieu de signature.

Partie II

Le cessionnaire remplit et signe la partie II. Il envoie ensuite toutes les copies du formulaire à l'émetteur du REER ou du FERR duquel les biens seront transférés (le cédant).

Dortio III

Le cédant remplit et signe la partie III. Il conserve une copie du formulaire et envoie les trois autres au cessionnaire avec les biens transférés.

Partie IV

Le cessionnaire remplit et signe la partie IV des trois copies. Il conserve ensuite une copie du formulaire, en retourne une au cédant et remet la dernière au rentier

Exigences de déclaration

En cas de transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a) ou 146.3(2)e), le montant transféré ne représente pas un revenu pour le rentier. Par conséquent, le cédant ne doit pas déclarer le montant transféré sur un feuillet T4RSP ou T4RIF. De même, le cessionnaire ne doit pas émettre un reçu officiel, puisque le rentier ne peut pas déduire de son revenu le montant transféré.

Autres exigences

L'émetteur d'un FERR qui procède à un transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146.3(2)e) doit verser au rentier le montant minimum pour l'année.

Dans tous les cas, le cédant ne doit pas retenir l'impôt sur le revenu sur le montant transféré selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a) ou 146.3(2)e).

Définitions

Administrateur de RPA – Personne ou groupe de personnes qui a la responsabilité d'administrer le RPA.

Cédant – Personne qui émet le régime ou le fonds duquel les biens sont transférés.

Cessionnaire – Personne qui émet le régime ou le fonds dans lequel les biens sont transférés.

Émetteur du FERR - Personne décrite au paragraphe 146.3(1), avec qui un rentier a conclu un arrangement qui est un FERR.

Émetteur du REER – Personne décrite au paragraphe 146(1), avec qui un rentier a conclu un contrat ou un arrangement qui est un REER.

Époux ou conjoint de fait – Vous trouverez la définition de ces expressions dans la plupart des guides et brochures que nous publions.

FERR admissible – FERR établi avant 1993 dans lequel aucun bien n'a été transféré ou versé après 1992 ou FERR établi après 1992 qui contient seulement des biens transférés d'un FERR admissible.

Numéro du régime individuel ou numéro du fonds individuel – Numéro du compte, du contrat, du certificat, ou tout autre numéro d'identification attribué par l'émetteur du REER ou du FERR.

Agence du revenu du Canada Revenue Agency TRANSFERT DIRECT D'UN MONTANT UNIQUE SELON LE PARAGRAPHE 147(19) OU L'ARTICLE 147.3

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct. Cochez les cases appropriées et lisez les instructions et les définitions au verso de ce formulaire. Les renvois législatifs sont tirés de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Nom	Numéro d'assurance sociale	Numéro de téléphone
NUIII		Mannero de teleptione
il s'agit d'un transfert provenant d'un régime de participati il s'agit d'un transfert provenant d'un régime de pension a		
ection A – Transfert provenant d'un RPDB Je suis un employé ou ex-employé qui est un bér		antant an unican du déala dun annulau
ou d'un ex-employé qui était le bénéficiaire du RF	ien conjoint de fait bénéficiaire et je demande un tra	
Numéro d'agrément du RPDB de l'Agence du revenu du Cana	<u> </u>	employeur
Numéro du régime	Adresse de	
ection B – Transfert provenant d'un RPA		
Je suis un participant au RPA.	cien conjoint de fait bénéficiaire et je demande un tr	anefart an raison du dácàs d'un
participant au RPA.	en conjoint de fait d'un participant au RPA et je dema	
Numéro d'agrément du RPA de l'Agence du revenu du Canac	ia Nom de l'é	employeur
Numéro du régime	Adresse de	l'employeur
ection C – Montant à transférer Je demande le transfert de la totalité des montan	ts auxquels j'ai droit selon le régime indiqué dans la	section A ou B.
Je demande le transfert de\$. Ce m	ontant représente la partie à laquelle j'ai droit selon l	e régime indiqué dans la section A ou
ection D – Identification du REER, FERR, RPA o		
Je demande le transfert du montant unique du Rf	PA ou du RPDB à mon régime enregistré d'épargne-	retraite (REER).
Numéro du régime individuel Je demande le transfert du montant unique du RF	Nom du régime et numéro du spécin PA ou du RPDB à mon fonds enregistré de revenu d	
Numéro du fonds individuel	Nom du fonds et numéro du spécim	ien approuvé
	PA ou du RPDB à mon compte de participant à ce RI	
Nom de l'employeur	Numéro d'agrément de l'Agence du rev	venu du Canada
Je demande le transfert du montant unique du RI	PDB à mon compte de bénéficiaire selon ce RPDB.	
Nom de l'employeur	Numéro d'agrément de l'Agence du rev	venu du Canada
	Adresse du cessionnaire	
Date	Signature du demandeur	
artie II – Attestation du cédant		
Le montant transféré de \$ est le \$ est le le RPDB mentionné à la section A de la partie I o . Nous avons transféré \$ selon l'ur	u 🔲 le RPA mentionné à la section B de la partie I.	r a droit selon l'un des régimes suivan
	n RPDB à un RPA, à un REER, à un FERR ou à un a aire d'un RPA à un REER, à un FERR ou à un autre	,
Une disposition d'immobilisation s'applique au		
la Loi sur les prestations de pension ou d'après une loi p. Nous n'avons pas transféré\$ d paragraphes 147.3(1) à (7). Nous déclarerons ce montai.es renseignements fournis dans cette partie sont, à m	u montant unique du RPA indiqué au numéro 1 ci-de nt comme revenu du demandeur sur un feuillet T4A.	(Titre de la loi) essus selon l'un des
	Nom du cédant	
·	e personne autorisée	Titre ou fonction
artie III – Attestation du cessionnaire . Nous avons reçu \$ et l'avons po	orté au crédit :	
du REER du demandeur mentionné à la section I du FERR du demandeur mentionné à la section I	O de la partie I; O de la partie I;	
du compte du demandeur comme participant au l du compte du demandeur comme bénéficiaire se	RPA mentionné à la section D de la partie I; lon le RPDB mentionné à la section D de la partie I.	
2. Le régime auquel le montant unique a été transféré est a 3. Nous gèrerons le montant indiqué au numéro 3 de la pa	. ,	
 Nous gererons le montant indique au numero 3 de la pa Nous émettrons un reçu pour le montant indiqué au num les renseignements fournis dans cette partie sont, à no 	éro 4 de la partie II.	ла те гединге ий репениале.
	Nom du cessionnaire	
Date Signature d'un	e personne autorisée	Titre ou fonction
51 F (07) (You can get this form in E	nglish at www.cra.gc.ca /forms or by calling 1-800-959-222	1.)

Agence du revenu du Canada Revenue Agency Canada Revenue Agency TRANSFERT DIRECT D'UN MONTANT UNIQUE SELON LE PARAGRAPHE 147(19) OU L'ARTICLE 147.3

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct. Cochez les cases appropriées et lisez les instructions et les définitions au verso de ce formulaire.

	égislatifs sont tirés de la Loi de l'impôt sur le revenu.	
Partie I	- Demandeur	
	Nom	Numéro d'assurance sociale Numéro de téléphone
-		Adresse
_		ée aux bénéfices (RPDB), remplissez les sections A, C et D ci-dessous.
	d'un transfert provenant d'un régime de pension agréé (RF A – Transfert provenant d'un RPDB	A), remplissez les sections B, C et D ci-dessous.
Section	Je suis un employé ou ex-employé qui est un bénéficiaire	du RPDB.
		pint de fait bénéficiaire et je demande un transfert en raison du décès d'un employé
Ш	ou d'un ex-employé qui était le bénéficiaire du RPDB.	
	Je suis l'époux, l'ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjou de l'union de fait avec un employé ou ex-employé qui e	oint de fait bénéficiaire et je demande un transfert en raison de la rupture du mariage était bénéficiaire du RPDB.
	Numéro d'agrément du RPDB de l'Agence du revenu du Canada	Nom de l'employeur
	Numéro du régime	Adresse de l'employeur
Section	B – Transfert provenant d'un RPA	
	Je suis un participant au RPA.	
	participant au RPA.	ojoint de fait bénéficiaire et je demande un transfert en raison du décès d'un
	Je suis l'époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjo du mariage ou de l'union de fait.	int de fait d'un participant au RPA et je demande un transfert en raison de la rupture
	Numéro d'agrément du RPA de l'Agence du revenu du Canada	Nom de l'employeur
	Numéro du régime	Adresse de l'employeur
Section	C – Montant à transférer	
	Je demande le transfert de la totalité des montants auxqu	els j'ai droit selon le régime indiqué dans la section A ou B.
Ш	Je demande le transfert de\$. Ce montant r	eprésente la partie à laquelle j'ai droit selon le régime indiqué dans la section A ou B
Section	D – Identification du REER, FERR, RPA ou RPDI	3 auquel le montant a été transféré
		I RPDB à mon régime enregistré d'épargne-retraite (REER).
	·	
	Numéro du régime individuel	Nom du régime et numéro du spécimen approuvé
	Je demande le transfert du montant unique du RPA ou du	RPDB à mon fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).
	Numéro du fonds individuel Je demande le transfert du montant unique du RPA ou du	Nom du fonds et numéro du spécimen approuvé RPDB à mon compte de participant à ce RPA.
	Nom de l'employeur	Numéro d'agrément de l'Agence du revenu du Canada
	Je demande le transfert du montant unique du RPDB à m	on compte de bénéficiaire selon ce RPDB.
	Nom de l'employeur	Numéro d'agrément de l'Agence du revenu du Canada
	Adre	esse du cessionnaire
	Date	Signature du demandeur
Dartio I	- Attestation du cédant	Signature du demandeur
		☐ entier ou ☐ partiel auquel le demandeur a droit selon l'un des régimes suivants
	le RPDB mentionné à la section A de la partie I ou 🔲 le	
	avons transféré \$ selon l'un des par	· ·
	le paragraphe 147(19) (un transfert forfaitaire d'un RPDB	•
ال د	les paragraphes 147.3(1) à (8) (un transfert forfaitaire d'un	n RPA à un REER, à un FERR ou à un autre RPA). —— \$ transféré du RPA mentionné à la section B de la partie I d'après
	sur les prestations de pension ou d'après une loi provincia	
		nt unique du RPA indiqué au numéro 1 ci-dessus selon l'un des
	raphes 147.3(1) à (7). Nous déclarerons ce montant comm	
Les rens	seignements fournis dans cette partie sont, à ma conna	issance, exacts et complets.
		Nom du cédant
Dartio I	Date Signature d'une personne II – Attestation du cessionnaire	autorisée Titre ou fonction
	avons reçu \$ et l'avons porté au c	rédit ·
П	du REER du demandeur mentionné à la section D de la p	
	du FERR du demandeur mentionné à la section D de la p du compte du demandeur comme participant au RPA me	artie I; ntionné à la section D de la partie I;
ا∟ محمد د	du compte du demandeur comme bénéficiaire selon le Ri	·
 Nous Nous 	gime auquel le montant unique a été transféré est agréé ou gèrerons le montant indiqué au numéro 3 de la partie II con émettrons un reçu pour le montant indiqué au numéro 4 de seignements fournis dans cette partie sont, à notre con	nme un montant immobilisé selon le fonds ou le régime du bénéficiaire.
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	No	om du cessionnaire
	Date Signature d'une personne	autorisée Titre ou fonction

Agence du revenu du Canada Revenue Agency TRANSFERT DIRECT D'UN MONTANT UNIQUE SELON LE PARAGRAPHE 147(19) OU L'ARTICLE 147.3

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct. Cochez les cases appropriées et lisez les instructions et les définitions au verso de ce formulaire. Les renvois législatifs sont tirés de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Partie I – Demandeur		
Nom	Numéro d'assurance sociale	Numéro de téléphone
	Adresse	
S'il s'agit d'un transfert provenant d'un régime de participation diff S'il s'agit d'un transfert provenant d'un régime de pension agréé (férée aux bénéfices (RPDB), remplissez les sec	
Section A – Transfert provenant d'un RPDB Je suis un employé ou ex-employé qui est un bénéficia	nire du PPDR	
Je suis l'époux, l'ex-époux, conjoint de fait ou ancien co		sfert en raison du décès d'un employé
ou d'un ex-employé qui était le bénéficiaire du RPDB. Je suis l'époux, l'ex-époux, conjoint de fait ou ancien co ou de l'union de fait avec un employé ou ex-employé qu	onjoint de fait bénéficiaire et je demande un tran	
Numéro d'agrément du RPDB de l'Agence du revenu du Canada	Nom de l'er	mployeur
Numéro du régime	Adresse de l'	'employeur
Section B – Transfert provenant d'un RPA		
Je suis un participant au RPA.		
Je suis un époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien of participant au RPA.	conjoint de fait bénéficiaire et je demande un tra	nsfert en raison du décès d'un
Je suis l'époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien con du mariage ou de l'union de fait.	njoint de fait d'un participant au RPA et je dema	nde un transfert en raison de la rupture
Numéro d'agrément du RPA de l'Agence du revenu du Canada	Nom de l'ei	mployeur
Numéro du régime	Adresse de l'	'employeur
Section C – Montant à transférer Je demande le transfert de la totalité des montants aux	xquels j'ai droit selon le régime indiqué dans la s	ection A ou B.
Je demande le transfert de\$. Ce montar	nt représente la partie à laquelle j'ai droit selon le	e régime indiqué dans la section A ou B.
Section D – Identification du REER, FERR, RPA ou RP		
Je demande le transfert du montant unique du RPA ou		etraite (REER).
Numéro du régime individuel Je demande le transfert du montant unique du RPA ou	Nom du régime et numéro du spécime du RPDB à mon fonds enregistré de revenu de	
Numéro du fonds individuel Je demande le transfert du montant unique du RPA ou	Nom du fonds et numéro du spécime du RPDB à mon compte de participant à ce RP	• •
Nom de l'employeur Je demande le transfert du montant unique du RPDB à	Numéro d'agrément de l'Agence du reve à mon compte de bénéficiaire selon ce RPDB.	enu du Canada
Nom de l'employeur	Numéro d'agrément de l'Agence du reve	enu du Canada
	Adresse du cessionnaire	
Date	Signature du demandeur	
Partie II – Attestation du cédant 1. Le montant transféré de \$ est le monta □ le RPDB mentionné à la section A de la partie I ou □	le RPA mentionné à la section B de la partie I.	a droit selon l'un des régimes suivants :
2. Nous avons transféré \$ selon l'un des le paragraphe 147(19) (un transfert forfaitaire d'un RPD		utre RPDB);
les paragraphes 147.3(1) à (8) (un transfert forfaitaire d		,
Une disposition d'immobilisation s'applique au		
la <i>Loi sur les prestations de pension</i> ou d'après une loi province 4. Nous n'avons pas transféré\$ du mor		(Titre de la loi)
paragraphes 147.3(1) à (7). Nous déclarerons ce montant con		ssus seion run des
Les renseignements fournis dans cette partie sont, à ma con	nnaissance, exacts et complets.	
	Nom du cédant	
Date Signature d'une perso	nne autorisée	Titre ou fonction
Partie III - Attestation du cessionnaire		
1. Nous avons reçu \$ et l'avons porté au		
du REER du demandeur mentionné à la section D de la du FERR du demandeur mentionné à la section D de la du compte du demandeur comme participant au RPA r du compte du demandeur comme bénéficiaire selon le	a partie I; nentionné à la section D de la partie I;	
2. Le régime auquel le montant unique a été transféré est agréé	ou enregistré d'après la Loi de l'impôt sur le rev	
3. Nous gèrerons le montant indiqué au numéro 3 de la partie II d4. Nous émettrons un reçu pour le montant indiqué au numéro 4	de la partie II.	u le régime du bénéficiaire.
Les renseignements fournis dans cette partie sont, à notre c	onnaissance, exacts et complets.	
-	Nom du cessionnaire	
Date Signature d'une perso	nne autorisée	Titre ou fonction
O454 5 (07) (Voy on get this form in English	at variety are as as fearme or by calling 4 900 050 2024	

Agence du revenu du Canada Revenue Agency TRANSFERT DIRECT D'UN MONTANT UNIQUE SELON LE PARAGRAPHE 147(19) OU L'ARTICLE 147.3

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct. Cochez les cases appropriées et lisez les instructions et les définitions au verso de ce formulaire. Les renvois législatifs sont tirés de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Partie I – Demandeur		
Nom	Numéro d'assurance sociale	Numéro de téléphone
S'il s'agit d'un transfert provenant d'un régime de participation diffé S'il s'agit d'un transfert provenant d'un régime de pension agréé (R		
Section A – Transfert provenant d'un RPDB Je suis un employé ou ex-employé qui est un bénéficiair	e du RPDB.	
Je suis l'époux, l'ex-époux, conjoint de fait ou ancien cor ou d'un ex-employé qui était le bénéficiaire du RPDB. Je suis l'époux, l'ex-époux, conjoint de fait ou ancien cor ou de l'union de fait avec un employé ou ex-employé qui	njoint de fait bénéficiaire et je demande un trai	
Numéro d'agrément du RPDB de l'Agence du revenu du Canada	Nom de l'e	employeur
Numéro du régime Section B – Transfert provenant d'un RPA	Adresse de	l'employeur
Je suis un participant au RPA. Je suis un époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien con participant au RPA.	onjoint de fait bénéficiaire et je demande un tra	ansfert en raison du décès d'un
Je suis l'époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conj du mariage ou de l'union de fait.	ioint de fait d'un participant au RPA et je dema	ande un transfert en raison de la rupture
Numéro d'agrément du RPA de l'Agence du revenu du Canada	Nom de l'é	employeur
Numéro du régime Section C – Montant à transférer	Adresse de	l'employeur
Je demande le transfert de la totalité des montants auxq	quels j'ai droit selon le régime indiqué dans la	section A ou B.
Je demande le transfert de\$. Ce montant	représente la partie à laquelle j'ai droit selon	le régime indiqué dans la section A ou B.
Section D – Identification du REER, FERR, RPA ou RPD Je demande le transfert du montant unique du RPA ou co	•	retraite (REER).
Numéro du régime individuel	Nom du régime et numéro du spécin	nen approuvé
Je demande le transfert du montant unique du RPA ou c		
Numéro du fonds individuel Je demande le transfert du montant unique du RPA ou c	Nom du fonds et numéro du spécim du RPDB à mon compte de participant à ce RI	••
Nom de l'employeur Je demande le transfert du montant unique du RPDB à r	Numéro d'agrément de l'Agence du rev mon compte de bénéficiaire selon ce RPDB.	venu du Canada
Nom de l'employeur	Numéro d'agrément de l'Agence du rev	venu du Canada
Ac	dresse du cessionnaire	
Date	Signature du demandeur	
Partie II – Attestation du cédant 1. Le montant transféré de\$ sest le montar □ le RPDB mentionné à la section A de la partie I ou □ le 2. Nous avons transféré\$ selon l'un des partie le paragraphe 147(19) (un transfert forfaitaire d'un RPDE □ les paragraphes 147.3(1) à (8) (un transfert forfaitaire d'un RPDE □ les paragraphes 147.3(1) à (8) (un transfert forfaitaire d'un RPDE □ les paragraphes 147.3(1) à (8) (un transfert forfaitaire d'un RPDE □ les paragraphes 147.3(1) à (9) (un transfert forfaitaire d'un RPDE □ les paragraphes une di provincia la Loi sur les prestations de pension ou d'après une loi provincia. 4. Nous n'avons pas transféré\$ du mont paragraphes 147.3(1) à (7). Nous déclarerons ce montant commutes renseignements fournis dans cette partie sont, à ma conne	e RPA mentionné à la section B de la partie I. aragraphes suivants : 3 à un RPA, à un REER, à un FERR ou à un autre un RPA à un REER, à un FERR ou à un autre \$transféré du RPA mentionné à la sectale sur les prestations de pension. ant unique du RPA indiqué au numéro 1 ci-deme revenu du demandeur sur un feuillet T4A.	autre RPDB); RPA). tion B de la partie I d'après
	Nom du cédant	
Date Signature d'une personn Partie III – Attestation du cessionnaire	ne autorisée	Titre ou fonction
1. Nous avons reçu \$ et l'avons porté au du REER du demandeur mentionné à la section D de la du FERR du demandeur mentionné à la section D de la du compte du demandeur comme participant au RPA me du compte du demandeur comme bénéficiaire selon le F	partie I; partie I; entionné à la section D de la partie I;	
 Le régime auquel le montant unique a été transféré est agréé o Nous gèrerons le montant indiqué au numéro 3 de la partie II c Nous émettrons un reçu pour le montant indiqué au numéro 4 c Les renseignements fournis dans cette partie sont, à notre co 	ou enregistré d'après la <i>Loi de l'impôt sur le re</i> comme un montant immobilisé selon le fonds d de la partie II.	
1	Nom du cessionnaire	
Date Signature d'une personn	ne autorisée	Titre ou fonction

Instructions

Qui peut utiliser ce formulaire?

Si vous êtes le fiduciaire d'un RPDB ou l'administrateur d'un RPA, vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer le transfert direct d'un montant unique pour un demandeur.

- À titre de fiduciaire d'un RPDB, vous pouvez faire un transfert direct à un autre RPDB, à un RPA à un REER ou à un FERR.
- À titre d'administrateur d'un RPA, vous pouvez faire un transfert direct à un autre RPA, à un REER ou à un FERR.

Remarque

Même si vous n'utilisez pas ce formulaire pour faire le transfert, vous (le cédant) devez fournir tous les renseignements requis au cessionnaire pour qu'il puisse faire le transfert correctement.

Qui remplit ce formulaire?

Partie I

Le participant ou le bénéficiaire qui demande le transfert (le demandeur) remplit et signe la partie I. Il remet ensuite toutes les copies au fiduciaire du RPDB ou à l'administrateur du RPA duquel le montant doit être transféré (le cédant).

Partie II

Le cédant remplit et signe la partie II. Il conserve la copie 4 et envoie les copies 1, 2 et 3 au fiduciaire du RPDB, à l'administrateur du RPA ou à l'émetteur du REER ou du FERR à qui le montant unique doit être transféré (le cessionnaire), avec le montant transféré.

Partie II

Le cessionnaire remplit et signe la partie III des copies 1, 2 et 3. Il retourne ensuite la copie 1 au cédant, donne la copie 2 au demandeur et conserve la copie 3.

Transferts provenant d'un RPDB

Comme cédant, vous pouvez transférer un montant unique pour un employé ou un ex-employé qui a participé au régime, comme il est décrit au paragraphe 147(19). Vous pouvez transférer le montant à un RPA au profit de cette personne, à un REER ou un FERR dont cette personne est la rentière. Vous pouvez aussi transférer le montant à un autre RPDB au profit de cette personne, s'il est raisonnable de s'attendre que le RPDB auquel vous transférez le montant aura au moins cinq bénéficiaires tout au long de l'année où vous effectuez le transfert.

De même, vous pouvez transférer un montant unique pour l'époux, l 'ex-époux, conjoint de fait ou l'ancien conjoint de fait de l'employé ou de l'ex-employé, si cette personne a le droit de toucher le montant pour l'une des raisons suivantes;

- · l'employé ou l'ex-employé est décédé,
- il y a eu rupture du mariage ou de l'union de fait avec l'employé ou l'ex-employé. Dans ce cas, le transfert doit faire suite à une ordonnance ou un jugement d'un tribunal compétent ou faire suite à un accord écrit de séparation à la suite d'une décision de partager les biens en règlement des droits découlant du mariage ou de l'union de fait ou de son échec.

La personne pour laquelle vous effectuez le transfert n'a pas à inclure le montant que vous transférez selon le paragaphe 147(19) dans son revenu. De même, cette personne ne peut pas déduire le montant transféré. **Ne remettez** aucun feuillet T4A ni aucun reçu pour ce montant.

Ne retenez aucun impôt sur le revenu sur un montant transféré selon le paragraphe 147(19).

Transferts provenant d'un RPA

Comme cédant, vous pouvez transférer, pour un participant à un RPA, un montant unique à un autre RPA au profit du participant ou au REER ou FERR du participant. Lisez l'article 147.3 pour obtenir plus de précisions sur ces transferts.

Vous pouvez transférer un montant unique pour l'époux, ex-époux, conjoint de fait ou ancien conjoint de fait du participant si cette personne a le droit de toucher le montant pour l'une des raisons suivantes :

- le participant est décédé;
- il y a eu rupture du mariage ou de l'union de fait avec le participant. Dans ce cas, le transfert doit faire suite à une ordonnance ou un jugement d'un tribunal compétent ou faire suite à un accord écrit de séparation qui traite du partage des biens.

Dans certains cas, les règles de l'article 147.3 limitent le montant que vous pouvez transférer sans conséquences fiscales. Si une partie du montant transféré ne répond pas aux exigences du paragraphe selon lequel vous transférez le montant, nous considérons que vous avez payé cette partie au demandeur à titre de prestation de pension. En pareil cas, vous devez déclarer cette partie comme un revenu pour le demandeur sur un feuillet T4A. Nous considérons aussi que le demandeur a versé cette partie à un REER ou à l'autre RPA, selon le cas. Le cessionnaire doit remettre au demandeur un reçu pour le montant.

De même, si vous transférez le montant unique à un FERR, nous considérons que le montant en trop a été versé à un REER. En pareil cas, vous devez déclarer le montant en trop comme un revenu pour le demandeur sur un feuillet T4A. Le cessionnaire doit remettre au demandeur un reçu pour le montant en trop.

La personne pour laquelle vous effectuez le transfert n'a pas à inclure le montant que vous transférez selon l'un des paragraphes 147.3(1) à (8) dans son revenu. De même, cette personne ne peut pas déduire le montant transféré. **Ne remettez** aucun feuillet T4A ni aucun reçu officiel pour ce montant.

Ne retenez aucun impôt sur le revenu sur un montant transféré selon l'article 147.3.

Définitions

Administrateur de RPA – Personne ou groupe de personnes qui a la responsabilité d'administrer le RPA.

Cédant – L'administrateur ou le fiduciaire du régime duquel le montant est transféré.

Cessionnaire - L'administrateur, l'émetteur ou le fiduciaire du régime ou du fonds auquel le montant est transféré.

Émetteur du FERR – Personne décrite au paragraphe 146.3(1), avec qui un rentier a conclu un arrangement qui est un FERR.

Émetteur du REER – Personne décrite au paragraphe 146(1), avec qui un rentier a conclu un contrat ou un arrangement qui est un REER.

Époux ou conjoint de fait – Vous trouverez la définition de ces expressions dans la plupart des brochures et des guides que nous publions.

Fiduciaire de RPDB – Société nommée fiduciaire selon le régime, qui est résidente du Canada et autorisée selon les lois canadiennes à exploiter au Canada une entreprise consistant à offrir au public ses services de fiduciaire. L'expression désigne aussi trois particuliers ou plus qui résident au Canada et qui sont nommés fiduciaires selon le régime.

Montant unique – Montant qui ne fait pas partie d'une série de paiements périodiques.

Numéro du régime individuel ou numéro du fonds individuel – Numéro du compte, du contrat, du certificat, ou tout autre numéro d'identification attribué par l'émetteur du REER ou du FERR.

Rentier – Personne qui a le droit de recevoir des paiements d'un REER ou d'un FERR.